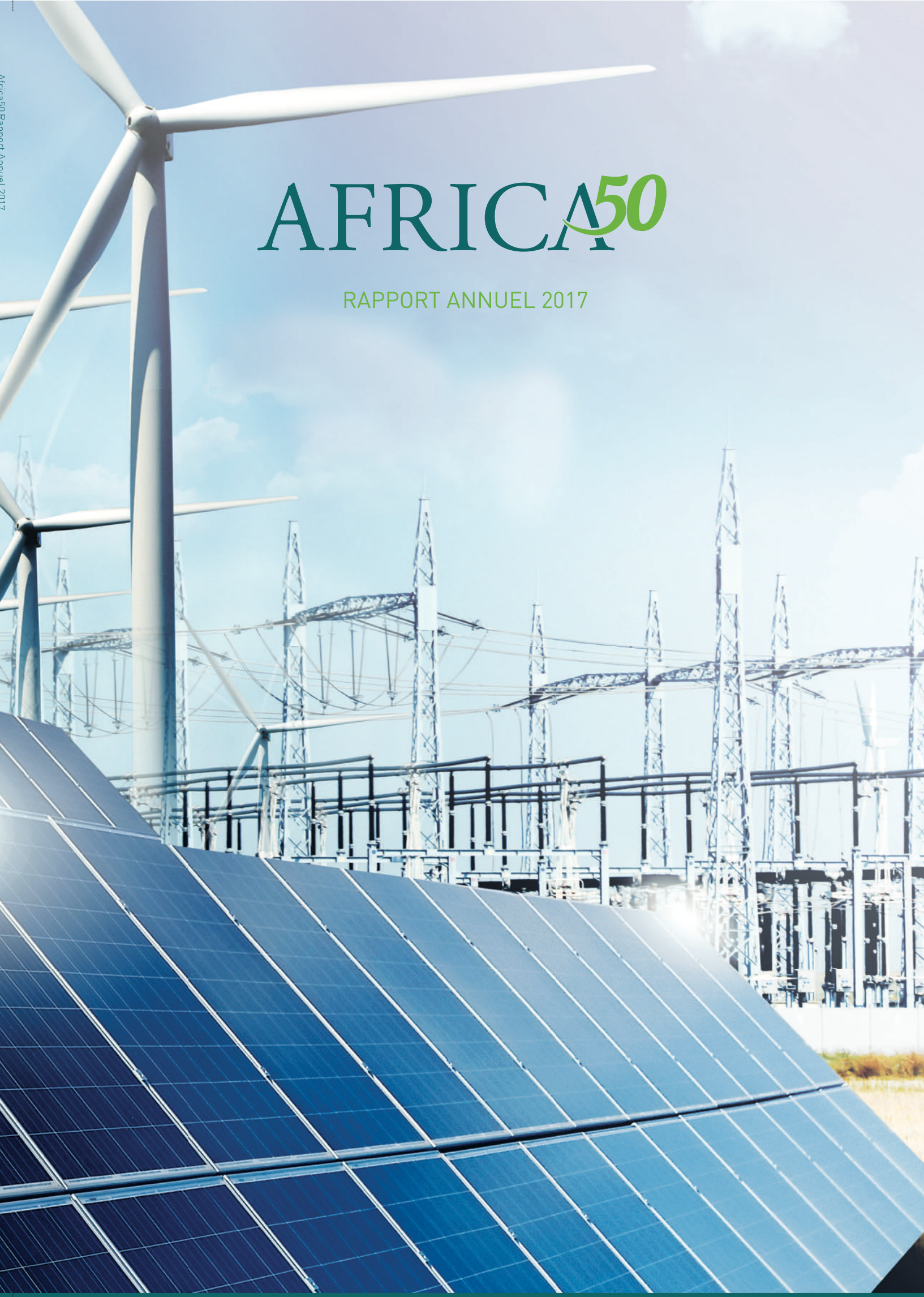


AFRICA⁵⁰

RAPPORT ANNUEL 2017







AFRICA⁵⁰

INVESTIR DANS LES INFRASTRUCTURES
POUR LA CROISSANCE DE L'AFRIQUE



TABLE DES MATIÈRES

Introduction et faits marquants	6
Message du Président	8
Première partie: Contexte opérationnel	10
1.1 Aperçu global	12
1.2 Contexte africain	14
1.3 Financer le déficit d'infrastructures	15
Deuxième partie: Africa50	16
2.1 Piliers stratégiques	18
2.2 Proposition de valeur	18
2.3 Secteurs prioritaires	19
2.4 Engagements de durabilité	19
2.5 Structure opérationnelle	21
Troisième partie: Activités d'investissement	22
3.1 Développement de projets	24
3.2 Financement de projets	31
Quatrième partie: Regard sur l'avenir	34
4.1 Villes numériques: Transformer les infrastructures urbaines	37
4.2 Mix énergétique: La marche vers la transition	38
Perspectives d'avenir: Message du Directeur Général	46
Leadership	48
Cinquième partie: États Financiers	50

INTRODUCTION ET FAITS MARQUANTS

Investir dans les infrastructures pour la croissance de l'Afrique

Africa50 est une plateforme d'investissement qui a été créée par les gouvernements africains et la Banque africaine de développement pour combler le déficit de financement des infrastructures en Afrique. Elle a pour mission de mobiliser le financement des secteurs public et privé, tout en facilitant le développement de projets bancables.

Africa50 donne priorité aux projets de moyenne et grande envergure ayant un fort impact sur le développement de l'Afrique, tout en proposant un rendement attractif aux investisseurs. Regroupant deux véhicules de financement sous une même institution, notamment le développement de projets et le financement de projets, Africa50 peut accompagner et soutenir toutes les étapes du cycle de vie d'un projet.

Projets d'infrastructures

Au cours de ses deux premières années d'opération, Africa50 a financé trois projets d'infrastructures dans trois pays (cf. « Troisième partie : Activités d'investissement »).

Secteurs prioritaires



ÉLECTRICITÉ



TIC*



TRANSPORT



GAZ NATUREL

Projets engagés

3 PROJETS

Pays Actionnaires Africains

25

Capital engagé

819 MILLIONS USD

*Technologies de l'information et de la communication



بنك المغرب
BANK AL-MAGHRIB

AFRICA50
HEADQUARTERS



BCEAO



 Pays Actionnaires d'Africa50

En 2017, Africa50 a continué de développer sa base d'investisseurs. La République Démocratique du Congo et la Guinée ont rejoint Africa50, portant sa base d'actionnaires à 25 États africains, en plus de la Banque africaine de développement, la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest et Bank Al-Maghrab. Le capital engagé s'élève à 819 millions USD.

MESSAGE DU PRÉSIDENT



La demande d'infrastructures en Afrique augmente rapidement du fait de la forte croissance démographique et économique du continent. Selon nos dernières études, les besoins en financement d'infrastructures du continent ont atteint 170 milliards USD par an. Toutefois, le flux actuel des financements que le secteur public et d'autres sources injectent dans les projets d'infrastructures n'est pas suffisant pour satisfaire cette demande. Nous faisons donc face à un déficit de financement annuel estimé à 108 milliards USD.

Les décideurs africains ont fait preuve d'un soutien politique sans précédent pour accroître les investissements dans les infrastructures, cependant, le déficit de financement actuel excède les ressources du secteur public. Il est donc nécessaire et urgent de multiplier les efforts pour mobiliser les capitaux du secteur privé au bénéfice des infrastructures africaines.

Africa50, dont la mission est précisément cela, doit donc renforcer sa présence sur le continent. Au cours de ces deux années d'opération, l'institution a déjà assis sa position d'allié du secteur privé dans le cadre de projets d'infrastructure de moyenne et grande envergure. Africa50 développe des centrales photovoltaïques en Égypte et au Nigeria, une centrale thermique au Sénégal, et établit un pipeline de projets qui lui offre un avenir encore plus prometteur.

Son intervention vient compléter les efforts de la Banque africaine de développement et, plus largement, des institutions de financement du développement. Nous espérons ouvrir un nouveau

chapitre pour les infrastructures africaines, dans lequel les capitaux privés seraient injectés plus librement dans les projets, et leur impact serait plus significatif sur le développement.

Africa50 est également en train de renforcer sa notoriété, à travers des partenariats stratégiques et sa participation active à des forums d'investissement majeurs, se positionnant ainsi comme un leader d'opinion, un pionnier et un catalyseur d'investissement. Aussi, en mai dernier, Africa50 a rejoint la Banque africaine de développement et le Green Climate Fund pour collaborer sur le programme « Desert to Power », consacré à des projets d'énergie solaire dans la région du Sahel. Ce projet permettra de valoriser le vaste potentiel solaire de l'Afrique, transformant ses déserts en nouvelles sources d'énergie pour fournir 10 000 mégawatts d'électricité à 250 millions de personnes, dont 90 millions par le biais de solutions hors réseau.

Une fois achevé, ce projet pourrait devenir le plus grand système d'énergie solaire au monde, ce qui viendra renforcer le bilan d'Africa50 dans le domaine des énergies propres.

Nous nous réjouissons de collaborer à nouveau avec Africa50 lors de notre premier Forum de l'investissement en Afrique, qui aura lieu en novembre en Afrique du Sud. Cet événement très attendu permettra d'explorer les opportunités de collaborer avec les fonds de pension, les fonds souverains et d'autres investisseurs institutionnels pour accroître les investissements en Afrique.

Africa50 bénéficie du soutien total de la Banque africaine de développement, son premier actionnaire. En effet, le mandat d'Africa50 est étroitement aligné sur nos Cinq Grandes Priorités – High Five – qui ont pour objectif: d'Éclairer l'Afrique et de l'alimenter en énergie, de Nourrir l'Afrique, d'Intégrer l'Afrique et d'Améliorer la qualité de vie des populations d'Afrique. L'amélioration des infrastructures est un élément critique pour accomplir tous ces objectifs et Africa50 est bien placée pour accélérer leur concrétisation.

L'équipe de direction étant désormais au complet, sous l'habile leadership du Directeur général, Alain Ebobissé, l'avenir d'Africa50 n'a jamais été aussi radieux. Cette équipe dynamique et expérimentée est en train de façonner un nouveau modèle d'investissements publics et privés pour accélérer le développement des infrastructures en Afrique.

Je suis très enthousiaste face à l'avenir d'Africa50 et j'espère que les actionnaires le sont aussi !

Dr. Akinwumi A. Adesina





An aerial photograph of a construction site. On the left, a large yellow crane is visible, partially obscured by a concrete structure. The ground is a mix of brown earth and green vegetation. The text 'Première Partie: Contexte Opérationnel' is overlaid in white on the right side of the image.

Première Partie: Contexte Opérationnel

PREMIÈRE PARTIE: CONTEXTE OPÉRATIONNEL

1.1 Aperçu global

Les investissements dans les infrastructures à l'échelle mondiale sont restés conséquents en 2017, avec 2378 transactions d'une valeur estimée à 916 milliards USD. Il s'agit d'une légère diminution par rapport aux 2529 transactions de 2016, mais d'une augmentation en valeur par rapport aux capitaux investis en 2016, estimés à 645 milliards USD¹.

En 2017, la participation du secteur privé en termes d'investissements dans les infrastructures

dans les marchés émergents et économies en voie de développement était de 93.3 milliards USD pour 304 projets, marquant une hausse de 37 pour cent par rapport à 2016. L'appui des gouvernements² aux projets d'infrastructures privés est passé de 94 projets en 2016 à 135 en 2017, ce qui confirme que le secteur public reste un moteur important du développement des infrastructures. Les institutions de financement du développement ont joué un rôle significatif dans les projets de financement en 2017. Conjointement, elles ont apporté 30 pour cent

La valeur totale estimée de 2378 transactions conclues à l'échelle mondiale en 2017

US\$ **916**
MILLIARDS
USD

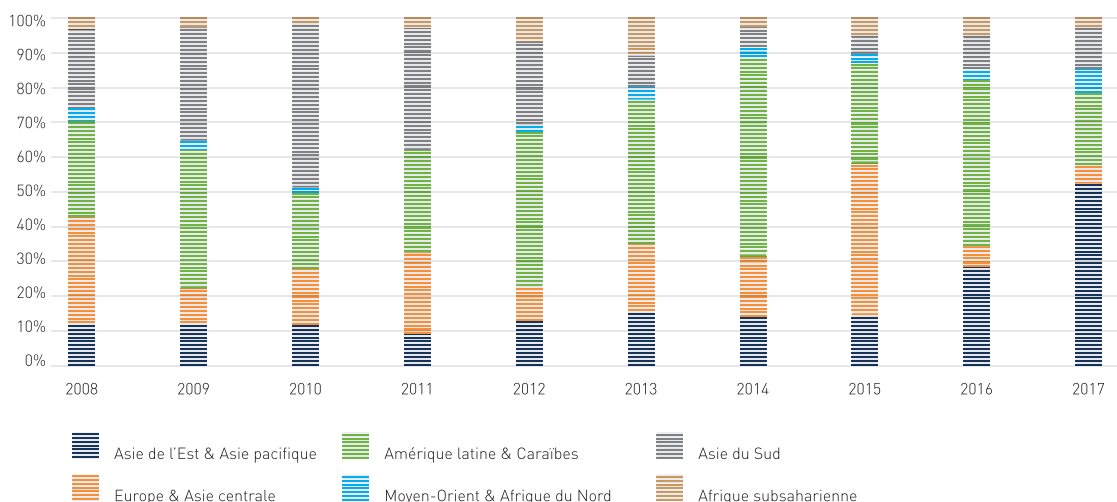
56%

des investissements levés en 2017 étaient dédiés au secteur de l'énergie dans les marchés émergents et économies en voie de développement

304

Projets d'infrastructure ont bénéficié de la participation du secteur privé en 2017 dans les marchés émergents et économies en voie de développement

Schéma 1.1: Part régionale des engagements d'investissement dans des projets d'infrastructures avec participation privée dans des marchés émergents et économies en voie de développement, 2008-2017



SOURCE: Base de Données PPI, Banque Mondiale, Avril 2018

1. SOURCE: 2017 Preqin Global infrastructure Report

2. Le soutien des gouvernements est divisé en deux catégories : soutien direct et soutien indirect. Le soutien direct du gouvernement inclut le passif des gouvernements couvrant directement les coûts du projet. Ces coûts peuvent être engagés en espèces ou en nature, sont de nature certaine et peuvent prendre la forme de subventions en capitaux, subventions en revenus et terrains. Le soutien indirect du gouvernement est apporté en tant que passif éventuel (passif pouvant ne pas se matérialiser s'il est conditionné par un événement prédéterminé) ou politiques gouvernementales soutenant les investissements. Ces politiques de soutien comprennent des garanties comme taux de change, paiements, revenus, dettes, et exemptions ou avantages fiscaux offerts par le gouvernement. SOURCE: Rapport annuel de la Banque Mondiale sur la participation privée dans les infrastructures (PPI), 2017.

des investissements totaux dans les marchés émergents et pays en voie de développement, soit 56 pour cent du total de la dette internationale et 44 pour cent de la dette totale mobilisée sur ces marchés.³

52 pays en voie de développement ont reçu des investissements dans des infrastructures privées en 2017, contre 37 en 2016. En termes de comparaison entre les régions, l'Asie de l'Est et le Pacifique sont en tête avec 49 milliards USD, dépassant pour la première fois l'Amérique latine et les Caraïbes. Les investissements privés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont triplé par rapport aux niveaux de 2016, ont quasiment doublé en Asie du Sud, mais ont reculé en Afrique subsaharienne (schéma 1.1).⁴

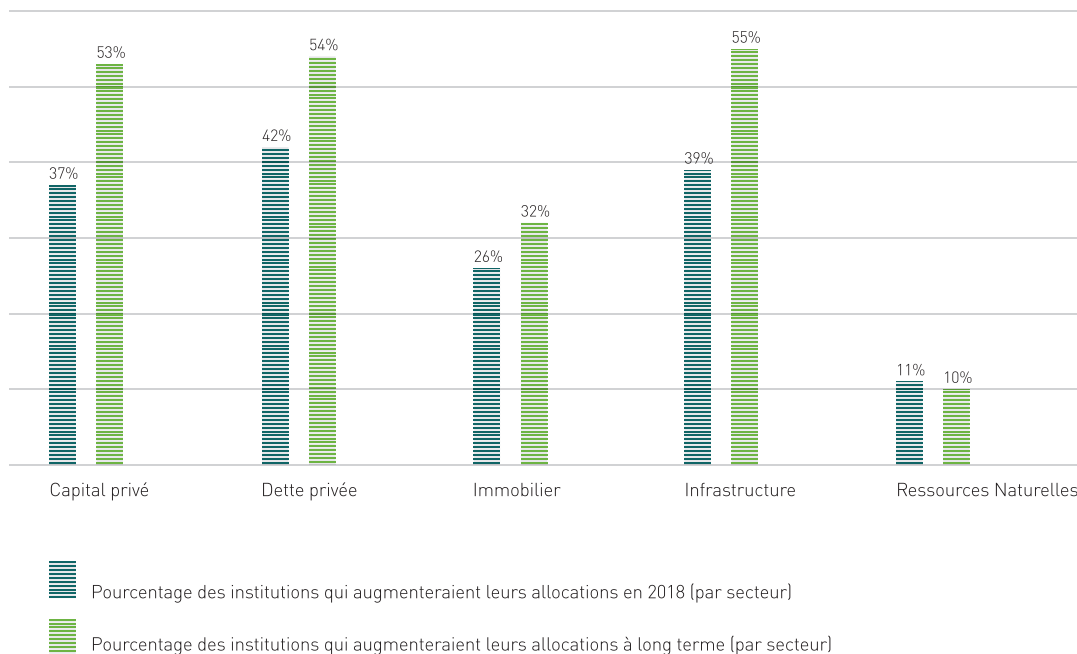
L'énergie a continué d'attirer la majorité des capitaux levés, avec près de 52 milliards USD, soit 56 pour cent du total des investissements en 2017, suivie par le transport, avec quelque 36 milliards USD, les technologies de l'information et de la communication, avec 3 milliards USD, et l'eau et l'assainissement, avec 1,9 milliard USD. 88 pour cent des 197 projets de

production électrique concernaient les énergies renouvelables, bien que leur part dans les investissements ait chuté à 57 pour cent compte tenu des projets de charbon à grande ampleur menés en Asie.⁵

Dans les économies avancées, les investisseurs institutionnels tels que les fonds de pension et les compagnies d'assurance ont porté un intérêt croissant aux actifs d'infrastructure à long terme. 39 pour cent des institutions interrogées par Preqin entendent augmenter leurs investissements dans des infrastructures en 2018, et 55 pour cent ont indiqué leur intérêt pour l'investissement dans des infrastructures à long terme (schéma 1.2).⁶

Par ailleurs, selon le sondage 2017 de l'EDHEC/GIH sur les perceptions des investisseurs sur les infrastructures, 82 pour cent des gestionnaires de biens investissant actuellement dans les infrastructures dans les marchés émergents envisagent, à l'avenir, d'augmenter leurs investissements dans ce secteur dans ces marchés.⁷

Schéma 1.2: Répartition des investissements en 2018 et à long terme (par secteur)



3,4,5. SOURCE: Rapport annuel de la Banque Mondiale sur la participation privée dans les infrastructures (PPI), 2017
 6. SOURCE: 2018 Preqin Global Infrastructure Report.
 7. SOURCE: Singapore Infrastructure Investment Institute (EDHECInfra) Investor Perceptions of Infrastructure, 2017

1.2 Contexte africain

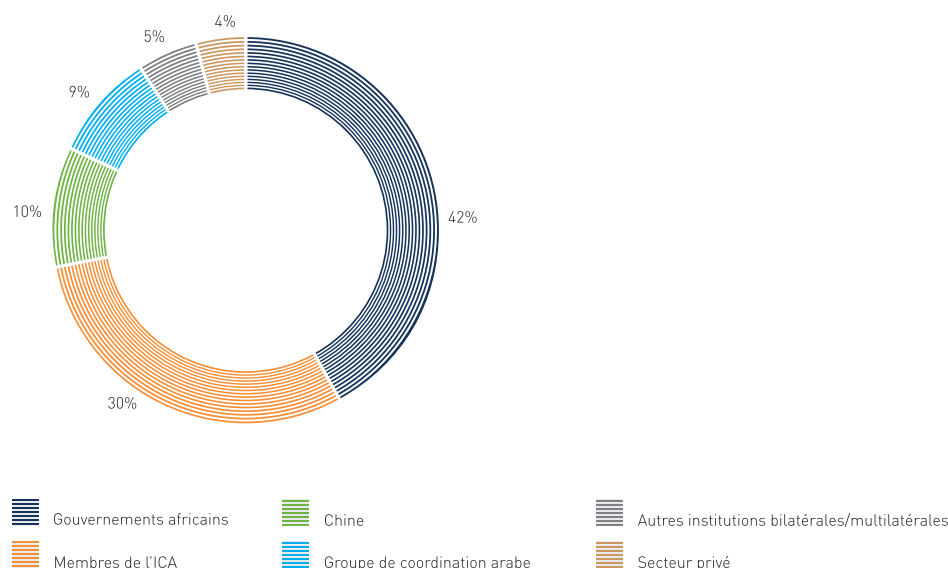
Selon l'étude la plus récente du Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA), le financement des infrastructures sur le continent se chiffrait à 62,5 milliards USD en 2016, contre 78,9 milliards USD en 2015. Les gouvernements africains constituent toujours la principale source de financement, à 42 pour cent, tandis que le secteur privé ne joue qu'un rôle limité, avec 4,1 pour cent des engagements.⁸

Le financement alloué par les budgets nationaux aux projets d'infrastructures s'élevait à 26,3 milliards USD, à 18,6 milliards USD pour les États membres et institutions de l'ICA, notamment le Groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Commission européenne, la Banque européenne d'investissement, et la Banque de développement d'Afrique du Sud. Le financement octroyé par d'autres organisations a atteint 3,1 milliards USD, et celui de la Chine et du Groupe de Coordination Arabe était de 6,4 milliards USD et 5,5 milliards USD respectivement (schéma 2.1).

Les récents chiffres de la Banque Mondiale

démontrent qu'en 2017 la participation du secteur privé dans les infrastructures en Afrique subsaharienne se chiffrait à 2,1 milliards USD pour 19 projets dans 11 pays - près de 10 fois moins que l'Amérique latine et les Caraïbes, qui ont bénéficié de 19,4 milliards USD. Le Ghana et le Rwanda étaient les principaux bénéficiaires des investissements, suivis par le Mozambique, Madagascar, le Mali, le Sénégal, la Zambie, le Burkina Faso et l'Ouganda. Les investissements dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, à hauteur de 5,9 milliards USD, ont triplé par rapport aux niveaux de 2016. Cette augmentation a été principalement insufflée par l'Égypte, qui a attiré des volumes d'investissements sans précédent, atteignant 2,9 milliards USD pour 25 projets. Sur ces projets, 24 étaient dédiés aux énergies renouvelables. Cette hausse résulte des politiques du gouvernement en faveur des investissements dans les énergies renouvelables. La quasi-totalité des investissements a été injectée dans le parc d'énergie solaire de Benban, qui devrait devenir la plus grande installation solaire au monde.⁹

Schéma 1.3: Engagements de financement dans les infrastructures africaines



SOURCE: Consortium pour les infrastructures en Afrique, 2016

8. SOURCE: Rapport annuel de la Banque mondiale sur la participation privée dans les infrastructures (PPI), 2017.

9. SOURCE: 2018 Preqin Global Infrastructures Report

1.3 Financer le déficit

Selon les études les plus récentes de la Banque Africaine de Développement, les besoins en infrastructures africaines ont atteint 170 milliards USD par an, avec un déficit de financement de 108 milliards USD.

Financer ce déficit exige un équilibre entre le financement du développement, qui peut permettre de financer et éliminer les risques associés aux premiers stades du développement d'un projet, et l'investissement à long terme. Africa50 estime qu'il existe un besoin urgent d'attirer de nouvelles sources de financement du secteur privé et d'autres, pour remédier aux niveaux élevés de la dette publique liée aux infrastructures en Afrique, qui risquent de ne pas être soutenables à long terme.

Les actifs gérés par les investisseurs institutionnels africains, notamment les fonds de pension et de gestion du patrimoine et les compagnies d'assurance, constituent une source potentielle, que certains pays exploitent déjà. Leurs participations devraient atteindre 1,8 milliards USD d'ici 2020, contre 670 milliards USD en 2012.¹⁰

Le développement des infrastructures en Afrique nécessite une approche collaborative.

Africa50 considère que les gouvernements doivent travailler avec le secteur privé, les acteurs du financement du développement et les autres potentielles sources de financement en vue d'atténuer les risques de financement en vue de garantir un retour sur investissement attractif. Cette collaboration doit être encouragée tout au long du cycle de vie d'un projet, et nécessiter de:

- **Renforcer les régimes contractuels** pour diminuer l'incertitude qui pourrait être occasionnée par les changements politiques, afin que les investisseurs puissent anticiper de manière précise les flux de trésorerie et se sentir en sécurité dans le cadre de la mise à disposition de leurs fonds.
- **Augmenter les ressources liées à la préparation des projets** afin d'établir un pipeline de projets bancables, bénéficiant d'investissements, et ayant un fort impact sur le développement.
- **Améliorer les capacités et compétences du secteur public** en matière de développement et financement de projets dans le but de permettre aux pays d'améliorer le climat des investissements dans les infrastructures.
- **Moderniser les cadres de partenariats public-privé** pour permettre aux gouvernements et institutions para-étatiques de mieux gérer leurs relations avec les investisseurs privés.

10. Source: Perspectives économiques africaines 2018, Banque Africaine de Développement

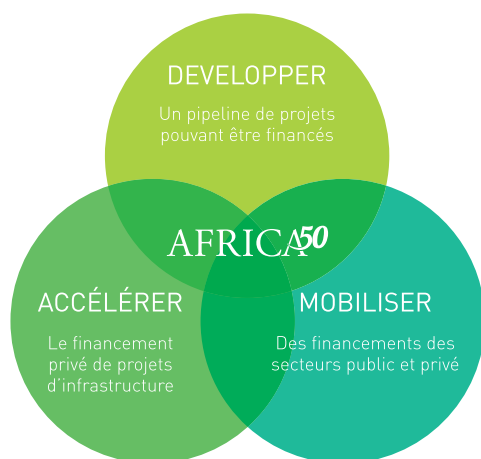


Deuxième Partie : Africa50



DEUXIÈME PARTIE: AFRICA50

2.1 Piliers stratégiques



Africa50-Développement de Projets vise à développer un pipeline de projets bancables

Africa50-Financement de Projets investit des fonds propres et des quasi-fonds propres, aux côtés de partenaires stratégiques

Les investisseurs publics et privés

Mobiliser l'épargne à long terme des investisseurs institutionnels en Afrique et hors du continent.

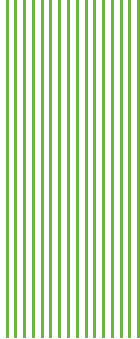
2.2 Proposition de valeur

Africa50 considère que sa proposition de valeur se présente comme suit:

- Une équipe d'investissement expérimentée avec des compétences transactionnelles
- Des relations étroites avec les États actionnaires africains
- Des opportunités d'investissement générées en priorité par les activités de développement de projets et le dialogue permanent avec les actionnaires
- L'atténuation des risques spécifiques aux pays par le biais de l'engagement à haut niveau du secteur public
- Un accès compétitif au financement, y compris aux prêts de long terme proposés par la Banque africaine de développement et par la communauté élargie des Institutions de financement du développement, ainsi qu'aux financements concessionnels
- Des normes de gouvernance environnementale et sociale conformes aux bonnes pratiques internationales
- Efficacité et diligence tant dans le processus décisionnel que dans l'exécution

Africa50 a le potentiel de mobiliser des capitaux du secteur privé en facilitant les partenariats public-privé dans le domaine des infrastructures comme suit:

- en servant de lien entre ses États actionnaires africains et les investisseurs privés, en favorisant une plus grande participation du secteur privé ainsi qu'en aidant à surmonter les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de projets
- en attirant des capitaux du secteur privé grâce à l'augmentation du nombre de projets bancables en Afrique
- en levant des fonds auprès d'investisseurs internationaux, notamment des institutions avec une perspective d'investissement à long terme
- en optimisant les rendements pour aider à financer les projets de transformation ayant un fort impact sur le développement



2.3 Secteurs prioritaires

Africa50 donne priorité aux investissements dans les secteurs de l'énergie, des transports et des technologies de l'information et de la communication (TIC) qui, selon les projections, devraient collectivement absorber 86% du financement total des infrastructures en Afrique d'ici 2025.¹¹



ÉLECTRICITÉ

L'accès à l'énergie est le fondement de toute croissance économique inclusive, prospère et basée sur l'innovation.



TIC

Les TIC possèdent un fort effet multiplicateur sur les économies, dans la mesure où elles permettent de renforcer l'accès à l'information, l'innovation, et la connaissance, à un coût limité.



TRANSPORT

Les infrastructures de transport sont critiques pour stimuler la compétitivité et le commerce, l'accès aux services sociaux et l'intégration régionale.



GAZ NATUREL

Le gaz naturel est source d'énergie clé pour la réduction de la pollution. Il permet de développer les ressources locales pour produire de l'électricité.

2.4 Engagements de durabilité

Les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont au centre des décisions d'investissement d'Africa50 et font partie intégrante de ses processus opérationnels. En investissant dans les infrastructures, Africa50 souhaite promouvoir la croissance économique durable, la création d'emplois, et l'amélioration des conditions

de vie des populations, tout en préservant les ressources naturelles pour les générations futures.

Compte tenu du rôle de catalyseur des infrastructures, Africa50 contribue aux efforts consentis par les pays africains pour respecter leurs engagements dans le cadre des Objectifs de Développement Durable des Nations unies et participe aux Cinq Grandes Priorités de la Banque africaine de développement.



11. Source: Infrastructure Stock and Spend Database; HIS; International Transport Forum; MGI analysis

Les cinq Grandes Priorités (High 5's) de la Banque africaine de développement d'ici 2025



01 Éclairer l'Afrique et alimenter l'Afrique en énergie



02 Nourrir l'Afrique



03 Industrialiser l'Afrique



04 Intégrer l'Afrique



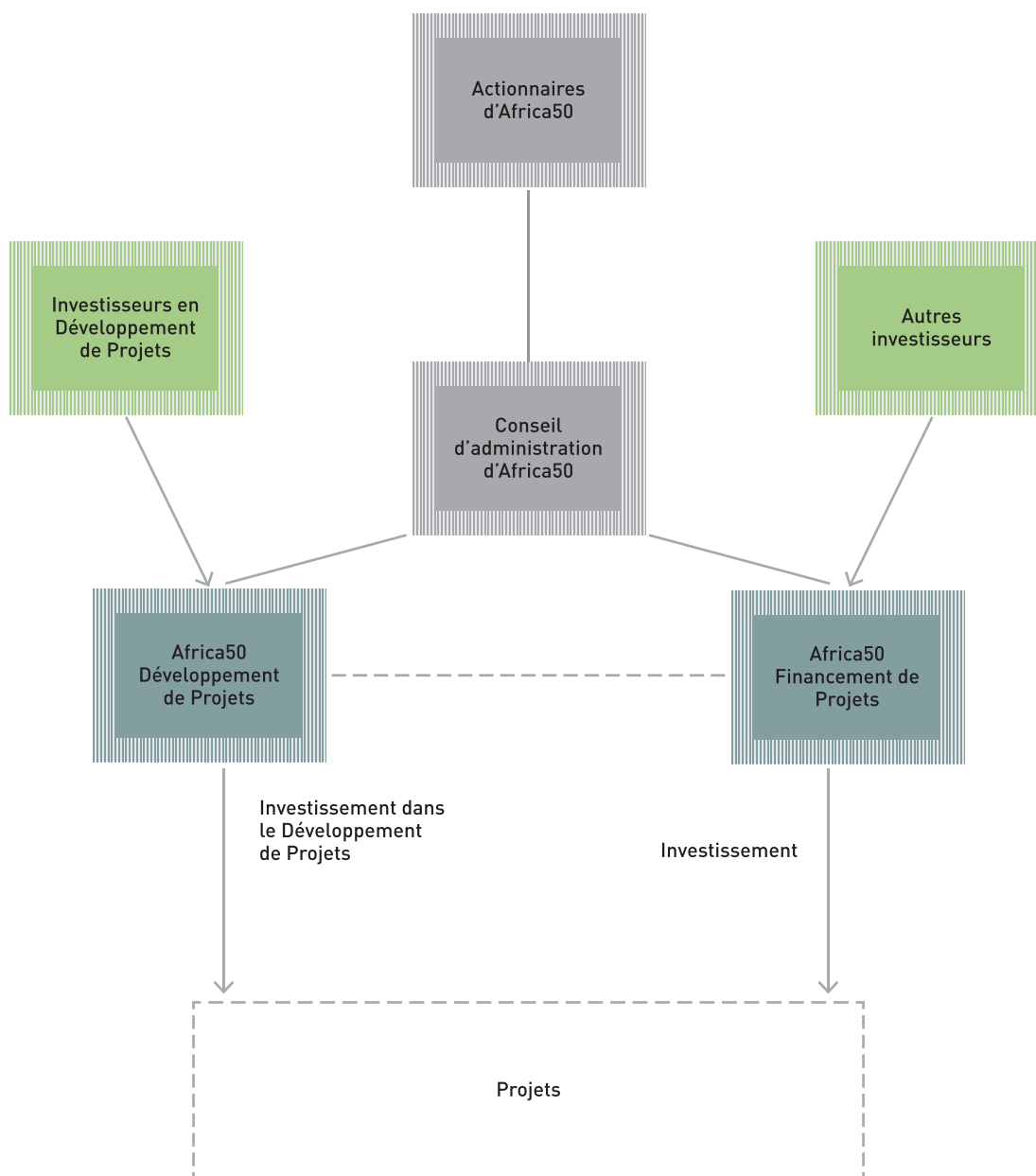
05 Améliorer la qualité de vie des populations africaines

SOURCE: www.afdb.org/en/the-high-5/

2.5 Structure opérationnelle

Africa50 garantit l'indépendance et la qualité de ses décisions en matière d'investissement via une gouvernance appropriée et de solides structures juridiques, permettant de satisfaire les attentes des investisseurs.

La structure opérationnelle d'Africa50 est organisée comme suit :





A night-time photograph of an airport runway, viewed from a low angle. The runway is illuminated with a series of lights, and the sky is dark with some distant lights. A green overlay covers the right side of the image, and several vertical green lines run down the page. The text is overlaid on the green area.

Troisième Partie: Activités d'investissement

TROISIÈME PARTIE: ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

3.1 Africa50 - Développement de Projets

3.1.1 Stratégie

La stratégie d' Africa50 dans le cadre de son activité de développement de projets repose sur les piliers suivants:

- **Sélection des investissements:**
Prioriser les grands projets d'infrastructures dans les pays actionnaires, en garantissant l'alignement entre les projets sélectionnés et les priorités de développement de chaque pays.
- **Soutien du secteur public:**
Identifier les projets durables et viables soutenus par les gouvernements et collaborer avec les autorités pour atténuer les risques de mise en œuvre et les retards.
- **Co-investissement:**
En qualité d'investisseur minoritaire actif aux côtés de promoteurs solides afin de garantir l'exécution des projets.
- **Partenariats:**
Forger des partenariats avec des acteurs institutionnels, notamment la Banque africaine de développement, dans le cadre de la préparation des projets, des garanties, du financement concessionnel et commercial, du soutien transactionnel, du financement institutionnel et public.

3.1.2 Structure

- **Modèle:** Capital-risque
- **Répartition du capital social :** 10 pourcent du capital social autorisé d'Africa50
- **Volume d'investissement par projet:** 2 à 10 millions USD dans les premières étapes du projet

3.1.3 Facilitation de projets

Africa50-Développement de Projets intervient dans tous les aspects de la facilitation d'un projet, de la conception initiale à la clôture financière, notamment à travers le financement, l'exécution ou la supervision des activités de développement suivantes:

- Études de faisabilité
- Études économiques, sociales, techniques et environnementales
- Documentation commerciale, financière et de négociation
- Sélection d'investisseurs stratégiques
- Mobilisation de capital et de dette
- Gestion des parties prenantes publiques et privées

Africa50 - Développement de Projets ne propose pas de financement par subvention, dans la mesure où son mandat est d'opérer sur une base commerciale. Son modèle opérationnel est similaire au capital-risque, dans le cadre duquel les activités de développement sont financées, pendant la phase initiale, sous forme d'investissement en capital, offrant des perspectives de rendement attrayantes, ainsi que le droit d'investir des capitaux supplémentaires dans le projet à la clôture financière.

3.1.4 Projets engagés

Africa50 - Développement de Projets a signé des accords de développement conjoints pour trois projets, l'un d'entre eux ayant atteint la clôture financière en 2017.





Sénégal

Centrale électrique de Malicounda

Développement d'une centrale thermo-électrique au cycle combiné de 120 mégawatts

Date d'approbation
Septembre 2017

Engagements d'Africa50
2 millions USD (capital dédié à la phase d'amorçage)

Date de clôture financière prévue
Décembre 2018

Contexte

En Septembre 2017, Africa50 a conclu un accord avec la Senelec, la compagnie nationale d'électricité du Sénégal, portant sur la sélection compétitive d'un promoteur stratégique pour développer une centrale thermo-électrique au cycle combiné de 120 mégawatts à Malicounda. La centrale, située dans le département de Mbour (à 85 km de Dakar), commencera par fonctionner au fioul, afin d'être convertie au gaz naturel, une fois que celui-ci sera disponible après la découverte récente de gisements de gaz. La participation du secteur privé s'inscrit dans le cadre du modèle de concession Build, Own, Operate and Transfer (construction, possession, exploitation et transfert).

En janvier 2018, MelecPowerGen a signé un contrat d'achat d'énergie de 20 ans avec la Senelec, avec les tarifs d'énergie thermique les plus bas du pays.

Impact

La centrale devrait produire au moins 956 gigawatts-heures par an. L'électricité produite sera injectée dans le réseau à travers une sous-station de distribution existante. Le projet s'inscrit dans la stratégie du gouvernement visant à augmenter la production d'énergie tout en réduisant, à moyen terme, le coût de l'électricité pour les consommateurs. La centrale permettra également de satisfaire les charges de base, ce qui facilitera l'intégration de l'électricité renouvelable intermittente dans le réseau du pays.



Nigéria

Centrale photovoltaïque de Nova Scotia

Construction d'une centrale photovoltaïque de 100 mégawatts dans l'État de Jigawa

Date d'approbation

Décembre 2016

Engagements d'Africa50

2 millions USD (capital dédié à la phase d'amorçage)

Date de clôture financière prévue

Fin 2018

Contexte

Africa50 a signé un accord de développement conjoint avec Scatec Solar et Norfund pour le développement de la centrale photovoltaïque de 100 mégawatts de Nova Scotia dans l'État de Jigawa. Africa50 agit en tant que partenaire du développement du projet et investisseur à long terme (24,5 pour cent). Le projet bénéficie de fondamentaux solides, de ressources solaires fiables et d'un accès direct au réseau grâce à un contrat d'achat d'énergie de 20 ans conclu avec la société nigériane d'électricité. La dette de premier rang sera fournie par l'Overseas Private Investment Corporation, l'Islamic Development Bank et la Banque africaine de développement.

Impact

La centrale devrait produire environ 200 gigawatts-heures d'électricité par an, ce qui lui permettra de contribuer au plan de développement de 2 milliards USD de l'État de Jigawa et d'aider le Nigéria à respecter ses engagements en matière de changement climatique, avec quelque 120 000 tonnes d'émissions de dioxyde de carbone évitées chaque année.

« Ce projet constitue le premier investissement de son activité de développement de projets, à être converti en un investissement de capitaux à long terme par son activité de financement de projets ».

Dr. Akinwumi Adesina
Président de la Banque Africaine de Développement

« Ce projet est un exemple qui démontre la manière dont Africa50, en collaboration avec des partenaires comme Scatec et Norfund, ainsi qu'avec les autorités égyptiennes, peut faciliter le développement de projets d'infrastructures en Afrique ».

Alain Ebobissé
Directeur Général de Africa50



Égypte

Centrales photovoltaïques de Benban

Construction d'une centrale photovoltaïque de 400 mégawatts

Date d'approbation

Mai 2017

Coût du projet

430 millions USD

Engagements d'Africa50

8 millions USD (capital dédié à la phase d'amorçage)

Date de clôture financière

Octobre 2017

Contexte

Africa50 a conclu un accord de développement conjoint avec Scatec Solar et Norfund en mai 2017, s'engageant à investir des capitaux dans la phase finale du projet de construction de six centrales photovoltaïques totalisant 400 mégawatts. Les projets sont arrivés à la clôture financière en octobre 2017.

Africa50 contribue désormais à hauteur de 25 pour cent des capitaux engagés pour financer la construction, aux côtés de Scatec Solar et Norfund. La dette de premier rang est apportée par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Netherlands Development Finance Company, le Green Climate Fund, l'Islamic Development Bank et l'Islamic Corporation for the Development of the Private Sector.

Ces centrales sont adossées à des contrats d'achat d'énergie de 25 ans conclus avec la société égyptienne de transmission d'électricité, l'Egyptian Electricity Transmission Company, soutenu par une garantie souveraine. Les routes d'accès et les structures d'interconnexion (sous-stations et une ligne à haute tension de 12 kilomètres) ont déjà été financées collectivement par les promoteurs du projet Benban dans le cadre d'un accord de partage des coûts conclu avec l'Egyptian Electricity Transmission Company et la New and Renewable Energy Agency. Les centrales bénéficieront de l'ensoleillement fort et constant de l'Égypte.

Impact

Cet investissement soutient la réforme du secteur de l'énergie engagée par l'égypte, qui vise la rentabilité, une génération d'électricité élargie et diversifiée, et l'augmentation de la participation du secteur privé. Actuellement, la capacité de production de l'Égypte est constituée à plus de 90 pour cent d'énergie thermique. Les six centrales devraient permettre de générer près de 900 000 mégawatts-heures d'électricité photovoltaïque propre par an, ce qui permettrait d'éviter plus de 350 000 tonnes d'émissions de dioxyde de carbone. En outre, les partenaires se sont engagés à former et employer du personnel local dans le cadre de la construction et l'exploitation de la centrale.

Développé au cours de la deuxième étape du programme égyptien du Tarif de Subventionnement, ce projet s'inscrit dans une réforme visant à créer le plus grand parc solaire au monde, composé de 30 centrales présentant une capacité globale de plus de 1 600 mégawatts. Avec la participation d'investisseurs internationaux, le projet permet de développer de l'énergie renouvelable à grande échelle pour générer de l'électricité dans une région traditionnellement dominée par les énergies fossiles. Il démontre également la manière dont Africa50 peut utiliser son capital pour attirer des ressources significatives de la part d'autres partenaires.

3.1.5 Pipeline de projets

21 projets sont actuellement à l'étude, la majorité d'entre eux sont dans les secteurs de l'énergie et des transports.

Energie	Transport	TIC
10	9	2

Afin d'améliorer le pipeline, l'équipe de développement de projets d'Africa50 a mené à bien des activités de développement commercial au Congo, en Guinée et au Maroc, notamment à travers des rencontres avec les autorités et les partenaires commerciaux dans le cadre de potentiels projets.

3.1.6 Perspectives pour 2018

En 2018, Africa50 mettra l'accent sur les projets à forte probabilité de clôture financière et sur l'intensification des activités de préparation de projets afin d'augmenter le nombre de projets transformés en opportunités bancables.

Africa50-Développement de Projets travaillera aux côtés de ses partenaires pour renforcer les synergies et garantir une exécution encore plus diligente des projets.





3.2 Financement de projets

Le mandat d’Africa50 - Financement de projets consiste à prendre des participations stratégiques dans des projets et programmes d’infrastructures, par des investissements en fonds propres et quasi-fonds propres. Cette approche permet de catalyser des capitaux externes, tout en garantissant un rôle influent au sein des entreprises bénéficiaires de ces investissements. Les pays actionnaires d’Africa50, qui comptent parmi les destinations d’investissement les plus attractives du continent, sont une priorité. Toutefois, les investissements dans des pays non-actionnaires sont également considérés.

Les opportunités d’investissement sont identifiées en externe ou alors par le biais d’Africa50-Développement de Projets. L’objectif recherché est de garantir des rendements attractifs et un impact important en termes de développement.

Africa50 considère que son offre compétitive repose sur les capacités d’atténuation des risques et l’accès élargi dont disposent les institutions de financement du développement, ainsi que les compétences transactionnelles solides, le réseau relationnel et l’agilité de son équipe d’investissement.

3.2.1 Structure

- **Modèle:** Capital-investissement dans les infrastructures
- **Répartition du capital social:** 90 pour cent du capital d’Africa50
- **Volume d’investissement par projet:** 20 à 40 millions USD, mais le montant est flexible, au cas par cas

3.2.2 Processus

Africa50-Financement de Projets considère que son fonctionnement repose sur des processus d’investissement de classe mondiale, suivant des procédures de prise de décisions analytiques et commerciales rigoureuses. Un modèle de portefeuille de projets a été créé en interne, pour assurer un suivi optimal des projets

engagés ou considérés par Africa50, selon le type d’investissement, le secteur et d’autres critères. Cet outil s’inscrit dans la stratégie d’investissement et la gestion du pipeline de transactions d’Africa50. Cette approche permet aux équipes d’Africa50 de gérer de manière proactive les risques et de mesurer l’efficacité des décisions d’investissement en termes de rendements, de périodes de détention, et d’impact.

3.2.3 Sous-secteurs ciblés

Africa50 – Financement de Projets investit dans divers domaines liés aux infrastructures, mais plus particulièrement dans les énergies conventionnelles et renouvelables, les énergies midstream, les technologies de l’information et de la communication (TIC), le transport, l’eau et la gestion des déchets.

Les énergies et les infrastructures midstream présentent une opportunité importante en Afrique, étant donné que c’est un grand producteur d’hydrocarbures dont la consommation en produits dérivés augmente. Paradoxalement, de nombreuses régions exportent des hydrocarbures, mais doivent importer des produits distillés pour produire de l’énergie, compte tenu du manque de centrales, d’oléoducs ou de gazoducs en aval. Les investissements dans les infrastructures midstream peuvent ainsi permettre aux communautés locales de profiter de leurs ressources naturelles pour produire l’énergie dont elles ont besoin. Les infrastructures midstream ont également un impact positif sur l’environnement et la qualité de vie. Par exemple, l’installation d’un port offshore ou d’une structure de LNG flottante reliée à un oléoduc sous-marin peut limiter la congestion des ports et réduire la pollution. Une telle infrastructure permet également aux pays de passer à des sources de carburant moins onéreuses, au bénéfice des budgets publics, des consommateurs et des industries.

Le transport est un autre grand moteur de la croissance économique. Africa50-Financement de Projets recherche activement des opportunités dans des projets bien structurés et bancables, tels que les ports, autoroutes à péage, ponts

et d'autres infrastructures de transport public, pour répondre à la croissance démographique de l'Afrique et améliorer les réseaux de transport à l'échelle régionale et internationale.

3.2.4 Impact

Chaque investissement est examiné minutieusement en vue de garantir un impact positif sur les communautés et pays dans lesquels ils sont situés, en termes d'emplois, de protection de l'environnement, d'intégration régionale et d'autres facteurs similaires.

Africa50 estime que, l'écart entre la perception et la réalité des risques liés aux investissements dans les infrastructures africaines est exacerbé par le manque d'exemple de cycles complets d'investissements et de sorties réussis par les investisseurs. Ainsi, cela engendre une surenchère du capital à investir dans les projets qui se répercute sur les consommateurs et les gouvernements qui finissent par payer ses infrastructures à un coût plus élevé. Africa50 – Financement de Projets est convaincu qu'en démontrant qu'il est possible pour les investisseurs de déployer du capital dans les projets et d'en sortir de façon profitable, l'Afrique pourra attirer plus de capitaux pour ses infrastructures, à moindre coût et avec moins de risques à atténuer.

3.2.5 Projets engagés

En 2017, la première année complète d'opération d'Africa50- Financement de Projets, son seul projet engagé - les centrales solaires de Benban en Égypte - a atteint la clôture financière. Ce projet a été apporté par Africa50 - Développement de Projets.

3.2.6 Pipeline et perspectives pour 2018

Africa50- Financement de Projets détient un pipeline de projets bien diversifié, par géographie et sous-secteur, et certaines transactions sont à des stades d'exécution avancés.



«Le programme Desert to Power transformera les pays de la région du Sahel en accélérant leur accès à l'électricité par le biais des énergies solaires. Pour réaliser cette ambition, il faut une collaboration entre les parties prenantes. Par conséquent, le partenariat avec le Green Climate Fund et Africa50 est une étape considérable et nous aidera à élever le projet à grande échelle».

Dr. Akinwumi Adesina,
Président de la Banque africaine de développement

«Africa50 cherche à mobiliser des partenariats pour contribuer à la croissance du continent à travers le développement et le financement de projets d'infrastructures privés et de partenariats public-privé à fort impact. Cet accord nous permet de mettre à profit nos compétences de développement de projet et d'accroître notre pipeline de projets bancables, qui fournira de l'énergie propre et abordable à des millions d'individus et d'entreprises sur le continent ».


Alain Ebobissé,
Directeur Général d'Africa50

Le 29 mai 2018, en marge des Assemblées Générales de la Banque africaine de développement à Busan, en Corée du Sud, la Banque africaine de développement, le Green Climate Fund et Africa50 ont signé une lettre d'intention dans le but de collaborer sur le programme « Desert to Power ».



Quatrième partie : Regard sur l'avenir

54.12
05.26
48.00
95.47
06.12
95.02
04.05
65.98
09.01
78.56
90.03
25.12
24.65
00.59
03.05
58.26
21.00
50.31
73.05
07.06
91.45
32.17
02.08
04.55
87.51
29.20
54.90
00.42
03.94
07.58
24.73
16.00



« L'Afrique ne peut accumuler de la richesse en consommant uniquement de la technologie venue d'ailleurs. L'objectif d'une initiative telle que Kigali Innovation City est de créer de la valeur en adaptant la technologie à nos économies et à notre contexte social. La pression existe. Nous devons rattraper notre retard et tenir le rythme afin que l'Afrique ne soit pas en retrait de la dynamique du progrès technologique ».

**S.E.M Paul Kagame,
Président de la République du Rwanda**

QUATRIÈME PARTIE: REGARD SUR L'AVENIR

4.1 Villes numériques: Transformer les infrastructures urbaines

Les villes numériques - ou villes intelligentes - sont conçues pour offrir un écosystème qui stimule l'innovation et la croissance. Généralement, ces villes modernes et technologiques encouragent non seulement le développement des ressources humaines, mais offrent également un contexte culturel propice à l'entrepreneuriat, la créativité et la collaboration. Il existe plusieurs exemples dans le monde, de la Silicon Valley aux États-Unis, aux villes technologiques en Inde, qui démontrent l'impact positif des infrastructures modernes sur les indicateurs démographiques d'une ville et leurs effets multiplicateurs, à la fois en termes d'économie et d'attraction de talents créatifs. Si le développement de ces villes repose en partie sur des indicateurs macro-économiques et de ressources humaines favorables, l'un des facteurs essentiels de succès est l'appui des gouvernements et de leurs agences dédiées au développement économique et social.

4.1.1 Aperçu

Kigali Innovation City (KIC) est un pôle d'innovation africain et une initiative pilote du gouvernement du Rwanda. Comptant parmi les deux technoparcs prévus en Afrique de l'Est, il hébergera quatre campus universitaires internationaux, plusieurs entreprises spécialisées en technologie, des sociétés de biotechnologies, des espaces commerciaux et des complexes hôteliers. Une partie significative du coût total du projet, estimé à 400 millions USD, sera financée par des investissements du secteur privé. Il s'agit notamment du développement et du financement du Digital Innovation Precinct, composé du technoparc et d'espaces commerciaux et résidentiels. Africa50 envisage un investissement stratégique dans le projet, aux côtés du Rwanda Development Board.

4.1.2 Attractivité du projet

Environnement des affaires favorable: Le Rwanda, qui est le dernier actionnaire à rejoindre Africa50, bénéficie d'un environnement des affaires favorable (classé deuxième en Afrique selon le rapport Doing Business de la Banque mondiale) et d'un fort potentiel commercial. Son économie devrait connaître une croissance de 7,4 pour cent grâce à une progression démographique favorable et à des investissements directs étrangers.

Proposition ambitieuse: KIC, qui s'inscrit dans la « Vision 2020 » du gouvernement, est au cœur de la volonté de croissance technologique du Rwanda. Les investissements publics dans la construction des infrastructures prévoient notamment un apport de 290 millions USD dans la fibre optique. KIC entend attirer plus de 2000 étudiants et chercheurs de quatre universités : Carnegie Mellon University, African Leadership University, University of Rwanda, et l'African Institute for Mathematical Sciences. Le projet facilitera l'accès aux capitaux et aux expertises internationales grâce au Rwanda Innovation Fund and Technology Accelerator, qui bénéficie d'un budget de 100 millions USD.

Soutien officiel significatif: Le Directeur Général d'Africa50 a rencontré le Président Kagame en mai 2018 et celui-ci lui a exprimé son engagement fort pour KIC. Bien que KIC ne s'inscrive pas dans sa définition traditionnelle des infrastructures, Africa50 investit dans la croissance de l'Afrique - et KIC, cadre avec sa stratégie d'investissement dans des projets de développement du secteur privé local. L'initiative aura un effet multiplicateur pour le Rwanda et pour l'Afrique dans son ensemble, et permettra de démontrer l'expertise en développement et financement de projet d'Africa50.

Impact sur le développement: Le projet devrait rapporter plus de 150 millions USD par an en termes d'exportations de TIC. Il permettra de créer un éco-système proposant davantage d'opportunités économiques et devrait former plus de 2600 diplômés au cours des 30 prochaines années. L'initiative « Smart Cities » contribuera à la création de plus de 50000 emplois par an et devrait attirer plus de 300 millions USD en investissements directs étrangers, ce qui contribuera à la croissance du produit intérieur brut du Rwanda.

4.2 Mix énergétique: la marche vers transition

Bien que l'Afrique ne soit responsable que de 3 à 5 pourcent des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, elle subit les conséquences du changement climatique, notamment la réduction des précipitations et l'appauvrissement des sols et autres ressources naturelles. D'ici 2030, les dommages résultant du changement climatique pourraient atteindre 52 à 68 milliards USD par an si rien n'est fait.¹²

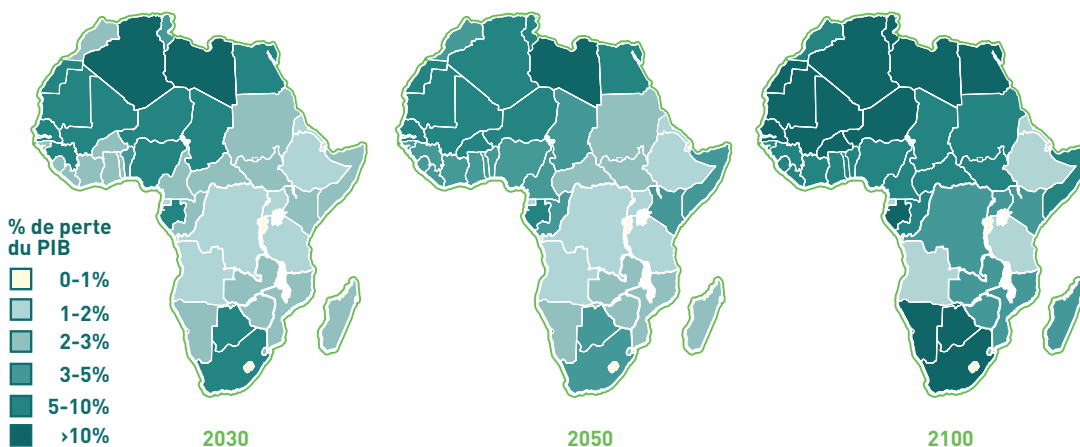
Il est donc opportun que l'Afrique soit le continent où les énergies renouvelables seront le plus développées,¹³ au vu de la demande croissante et de l'abondance de ses sources d'énergie renouvelable, ainsi que des progrès technologiques qui engendreront une baisse des coûts.

Tout comme l'Union européenne, qui s'est fixé l'objectif d'utiliser au minimum 27 pourcent d'énergie renouvelable d'ici 2030,¹⁴ 41 des 54 pays africains ont intégré des objectifs concernant l'énergie renouvelable à leurs plans de développement.¹⁵

Une grande partie de l'énergie utilisée en Afrique provient de sources fossiles. Le continent dispose d'environ 10 pourcent des réserves de pétrole et de gaz du monde (90 pourcent étant concentrées en Algérie, en Angola, en Libye, au Nigeria et au Soudan du Sud), les énergies fossiles resteront donc une part importante du mix énergétique à court terme.¹⁶

La population, prévue doubler, pour atteindre plus de 2 milliards d'ici 2050,¹⁷ il est estimé que la croissance de la demande d'électricité devrait être de 5 à 10 pourcent par an, en fonction des pays. Cette évolution se traduit par une demande estimée à 280 gigawatts d'ici 2030 et 700 gigawatts en 2050, soit plus de six fois la capacité actuelle qui est de 114 gigawatts.¹⁸

Schéma 4.1: Le coût économique du changement climatique en Afrique



SOURCE: Sur la base du modèle FUND de l'étude Adaptcost du Stockholm Institute for the environment.¹⁹

12. SOURCE: *Scope of Africa Green Fund (Africa Green Fund)*, Banque Africaine de Développement, 2011.

13. SOURCE: *Bloomberg New Energy Finance*, 2016.

14. La résolution du Parlement européen du 31 janvier 2008 concernant le plan d'action pour l'efficacité énergétique (article 2) « considère que l'objectif consistant à améliorer l'efficacité énergétique de plus de 20 % d'ici à 2020, en plus de toute amélioration autonome due à des effets structurels ou à l'incidence des prix, est tout-à-fait faisable du point de vue technique et économique, et demande à la Commission et aux États membres de veiller à ce que cet objectif ainsi que les objectifs fixés en matière de changement climatique soient atteints ».

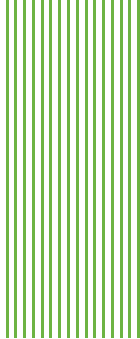
15. SOURCE: IRENA, 2016

16. SOURCE: *Scope of Africa Green Fund (Africa Green Fund)*, African Development Bank, 2011.

17. SOURCE: IRENA, 2016.

18. SOURCE: World Energy Council, 2009.

19. Modèle développé par Richard Tol et David Anthoff.



4.2.1 La promesse des énergies renouvelables

L'énorme potentiel de l'Afrique en matière d'énergies renouvelables

L'Afrique possède un nombre considérable de sources d'énergie renouvelable - solaire, éolienne, hydroélectrique et géo-thermique - pouvant aider l'Afrique à faire face aux défis présentés par les tendances démographiques et l'appauvrissement des réserves de carburants fossiles (schémas 4.2 et Tableau 4.1)²⁰. En effet, si elles étaient exploitées en intégralité, ces sources, qui sont les plus importantes au monde, permettraient à l'Afrique d'éliminer son déficit d'énergie²¹ et de garantir un accès universel à l'électricité.²²

Tableau 4.1: Potentiel d'énergie renouvelable de l'Afrique:

Type d'énergie renouvelable	Potentiel
Énergie solaire	10 terawatts
Électricité hydraulique	350 gigawatts
Énergie éolienne	110 gigawatts
Énergie géothermique	15 gigawatts

Source: Banque africaine de développement, 2016



20. Selon les estimations de la Banque Africaine de Développement, l'Afrique possède 29 pour cent de réserves éoliennes, 10 pour cent de réserves hydroélectriques et un fort potentiel d'énergie solaire, notamment dans le désert du Sahara.

21. SOURCE: Conseil mondial de l'énergie, 2010.

22. SOURCE: <http://www.afdb.org/en/news-and-events/article/a-new-deal-on-energy-for-africa-power-potential-and-partnership-15310/>

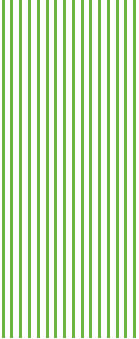
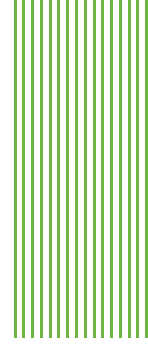


Schéma 4.2 : Répartition de l'énergie renouvelable potentielle identifiée en Afrique



Source: IRENA, 2013



Augmentation du financement des énergies renouvelables

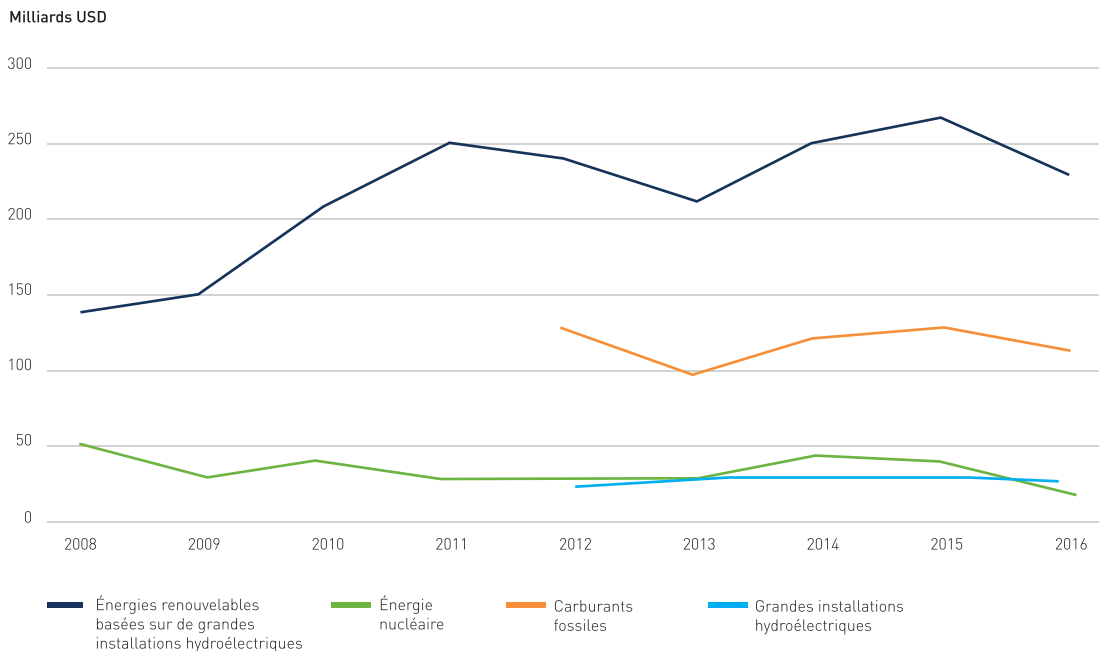
En 2017, les investissements dans les énergies solaires dans le monde étaient plus élevés que pour toutes les énergies fossiles combinées.²³ En 2016, les investissements dans les énergies renouvelables atteignaient 242 milliards USD, soit six fois plus qu'en 2004 et 54 pour cent de toute la production d'énergie (schéma 4.3).²⁴

Ces dernières années, le nombre d'initiatives internationales visant à combattre le changement climatique a augmenté, en particulier sous l'impulsion des Conférences des Nations Unies sur les changements climatiques. En parallèle, les institutions de financement du développement, les gouvernements et autres organisations ont lancé des fonds permettant de promouvoir les énergies renouvelables. Il s'agit notamment du Green Climate Fund, du Global Environment Fund, du Clean Investment

Fund, et du Sustainable Energy Fund for Africa. Certains d'entre eux ont développé de nouveaux instruments de financement des énergies renouvelables, tels que les obligations vertes, qui ont atteint 95 milliards USD en 2016.

Cette tendance a donné lieu à une augmentation significative du nombre de projets d'énergie renouvelable, aidée par une nouvelle technologie, moins onéreuse. Par exemple, grâce à l'énergie solaire concentrée, le Maroc a réduit le coût de son deuxième projet d'énergie solaire en 2017 (Noor Ouarzazate II) de 27 pour cent par rapport à son premier projet en 2012, et a augmenté sa capacité de stockage de cinq à sept heures. En outre, les délais de construction des centrales éoliennes et photovoltaïques, de neuf et six mois respectivement, sont bien plus courts que pour les centrales thermiques traditionnelles.

Schéma 4.3 : Investissements dans les capacités énergétiques - Énergies renouvelables, carburants fossiles et énergie nucléaire



SOURCE: Bloomberg New Energy Finance (2016)

23. SOURCE: http://fs-unep-centre.org/sites/default/files/communiqué_de_presse_gtr_2018_french.pdf.

24. SOURCE: http://fs-unep-centre.org/sites/default/files/publications/globaltrendsinrenewableenergyinvestment2016lowres_0.pdf.

4.2.2 Les limites des énergies renouvelables en Afrique

Malgré l'augmentation notable des investissements dans les énergies renouvelables, de 5 pour cent du mix énergétique mondial en 2007 à 16 pour cent en 2016, l'énergie provenant de carburants fossiles reste la base de la consommation énergétique mondiale. La majorité de la demande d'énergie repose sur le coût, la fiabilité et la vitesse, et la génération d'énergie conventionnelle reste plus compétitive que les énergies renouvelables dans la majorité des cas.

Cette tendance se vérifie en Afrique, où les énergies fossiles resteront une source importante de consommation. En outre, plusieurs obstacles techniques, économiques et institutionnels doivent être contournés pour accélérer le développement des énergies renouvelables.

Facteurs techniques

- **Durée de vie des infrastructures existantes:** Les infrastructures énergétiques en Afrique sont composées de centrales d'électricité fossile, dont la durée de vie est comprise entre 20 et 40 ans, voir jusqu'à 60 ans pour les grandes infrastructures hydroélectriques. Cette longévité complique une transition rapide vers les panneaux photovoltaïques et l'éolien.
- **Capacité limitée des énergies renouvelables:** Les sources d'énergie renouvelable ont une capacité limitée de 20 à 40 pour cent et sont soumises aux conditions météorologiques, ce qui limite leur fiabilité. Elles exigent donc un système de stockage fiable, en fonction de la charge.
- **Impact sur la stabilité du réseau:** L'intégration d'énergie renouvelable aux réseaux existants constitue un obstacle de taille et peut perturber la production d'électricité, en particulier compte tenu du caractère aléatoire et intermittent de l'énergie renouvelable. Une telle intégration peut avoir un impact négatif sur la qualité de l'énergie fournie, et créer des problèmes de tension, de fréquence et de stabilité générale du système électrique.

- **Manque de capacité d'absorption :** La plupart des pays africains possèdent des réseaux de transmission et de distribution datés, ce qui limite leur la capacité d'absorption. Les défaillances techniques sont d'ores et déjà responsables de pertes d'énergie significatives - plus de 80 pour cent dans les cas les plus complexes, contre 15 pour cent à l'échelle mondiale - et limitent l'intégration de nouvelles sources énergétiques, potentiellement instables²⁵.
- **Équilibre délicat entre les sources d'énergie:** Lorsque les réseaux existants sont modernes, la stabilité est garantie par un équilibre entre énergies renouvelables (environ un tiers) et carburants fossiles (près de deux tiers). Une forte augmentation de la partie renouvelable pourrait donner lieu à une instabilité, ce qui pourra exiger des réseaux intelligents automatisés. Ces réseaux sont absents dans la plupart des pays africains, où les systèmes sont encore gérés manuellement. Ce paramètre pourra évoluer positivement avec la réduction des prix des solutions de stockage sur batterie.

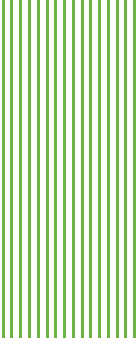
Facteurs économiques

- **Coût élevé des énergies renouvelables:** Les investissements dans les énergies renouvelables augmentent et deviennent de plus en plus compétitifs. Toutefois, certaines technologies demeurent plus onéreuses que l'électricité thermique, surtout lorsque les coûts associés à la stabilisation des réseaux sont pris en compte. Il s'agit d'un facteur important en Afrique, où des investissements de près de 50 milliards USD par an sont nécessaires pour proposer un accès universel. Les économies africaines doivent augmenter leur capacité afin de profiter d'innovations technologiques qui contribueront à réduire le coût des énergies renouvelables.
- **Difficultés d'accès au financement du climat:** Malgré l'existence de fonds pour le climat, de nombreux pays africains ne parviennent pas à mobiliser ces ressources dont les conditions d'accès sont souvent trop exigeantes.²⁶

25. SOURCE: Banque Africaine de Développement, 2016, Document de travail, Fiche d'informations sur les pays du programme « Desert to Power ».

26. SOURCE: Success MASRA, Africa facing the challenges of the post-oil economy, 2016.





Facteurs institutionnels et structurels

- **Politique publique:** Parmi les 41 pays africains ayant intégré des objectifs d'énergie renouvelable à leurs plans de développement²⁷, seuls 12 possèdent des politiques jugées favorables pour le développement d'énergies renouvelables²⁸. Les investissements sont donc limités.
- **Capacités sectorielles:** L'une des plus grandes difficultés de l'Afrique dans le cadre du développement d'énergies renouvelables réside dans ses capacités limitées en terme de ressources humaines dans le secteur, en particulier dans les pays considérés comme « fragiles » ou ayant connu des guerres. Plusieurs étapes importantes sont nécessaires pour surpasser ces difficultés, notamment le développement de capacités en Afrique, par

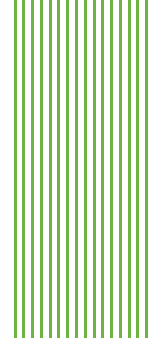
le biais de la formation dans le domaine des énergies renouvelables et de la protection de l'environnement, ainsi que la création d'écoles spécialisées dans le secteur de l'énergie.

- **Études de faisabilité:** Le manque d'études de faisabilité technique, économique, environnementale et sociale retarde le développement des énergies renouvelables.

27. SOURCE: IRENA, 2016.

28. SOURCE: Banque africaine de développement, 2014.





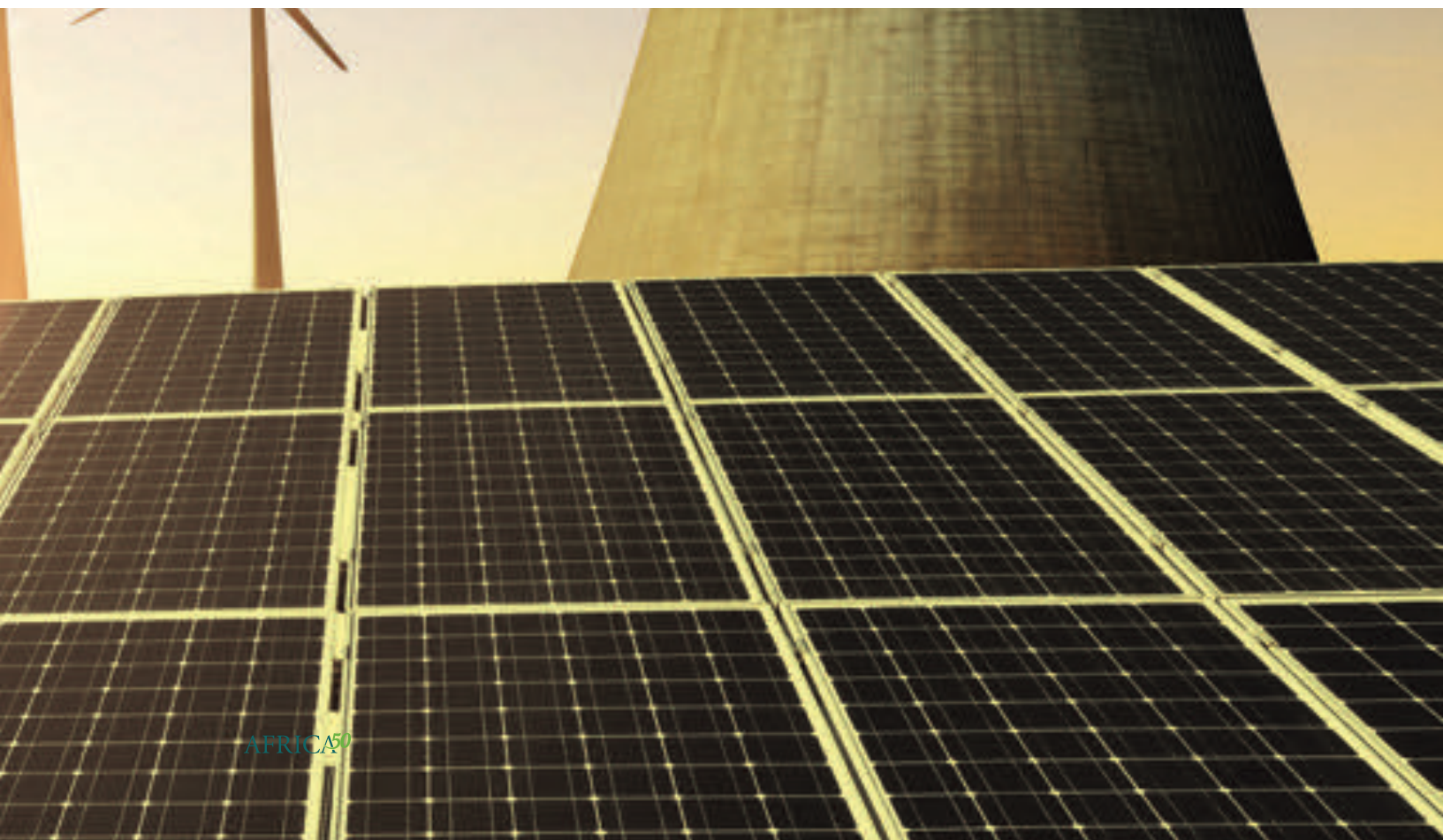
Africa50 se trouve dans une position unique pour aider le continent à faire face à ces défis. Grâce à sa collaboration avec les investisseurs et gouvernements tout au long de la durée de vie du projet, le fonds est en mesure d'une part de développer des projets énergétiques bancables et prêts à recevoir des investissements, et d'autre part de les financer et d'accélérer leur mise en œuvre.

Avec plus de 819 millions USD de capital engagé, Africa50 déploie du capital-risque et d'autres ressources nécessaires dès les premiers stades d'un projet, grâce à son activité de développement de projet, dans le but de financer la phase de démarrage et d'atténuer les risques précoces. Lors des étapes ultérieures, son activité de financement de projet peut prendre le relais pour investir du capital et attirer d'autres investisseurs privés et publics, notamment des institutions de financement du développement.

Par ailleurs, Africa50 peut compter sur l'intérêt et l'engagement de ses actionnaires, notamment les pays africains et la Banque africaine de

développement, pour faciliter la mise en œuvre des projets. Il s'agit d'un aspect particulièrement important dans le cadre des solutions énergétiques régionales dont l'Afrique a besoin, notamment les lignes de transmission électrique, les gazoducs et autres projets à grande ampleur, dont les besoins en investissements transcendent les frontières nationales et exigent de mobiliser le soutien de plusieurs gouvernements.

L'amélioration des infrastructures énergétiques en Afrique est un défi ambitieux, mais il représente également une opportunité commerciale importante, ce dont les investisseurs ont de plus en plus conscience. La plupart des gouvernements se sont engagés à améliorer leur capacité de production énergétique pour soutenir leur croissance industrielle et leur développement économique. Grâce à sa capacité à mobiliser des fonds privés et à ses relations privilégiées avec les institutions de financement du développement et les gouvernements, Africa50 estime être en mesure de réaliser cette ambition.



PERSPECTIVES FUTURES: MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL



Africa50 a été créé pour mener à bien une mission ambitieuse : promouvoir la croissance durable de l'Afrique en accélérant le développement des infrastructures. Les pièces maîtresses de notre organisation sont en place pour nous permettre d'atteindre cet objectif.

Depuis ma prise de fonction en août 2016, nous avons enregistré plusieurs réalisations. Tout d'abord, nous avons engagé une équipe dirigeante que nous estimons être de classe mondiale, qui est à présent au complet. Nous avons signé trois accords de projets d'infrastructure et avons conclu un accord de partenariat avec la Banque africaine de développement pour l'une de ses initiatives majeures visant à développer les énergies solaires dans la région du Sahel. Nous avons développé un pipeline de projets à fort potentiel et avons mis en place notre stratégie de levée de fonds. Aussi, nous avons attiré de nouveaux actionnaires et très bientôt, plus de la moitié des pays africains compteront parmi nos actionnaires.

Ces résultats ont été possibles parce que nous avons posé les bases d'une fondation solide au sein de notre siège social, à Casablanca. Toutes nos structures administratives et juridiques sont désormais en place et nous avons recruté une équipe de promoteurs et spécialistes de la finance des infrastructures que nous estimons être hautement qualifiés et d'un profil international.

Je suis heureux d'annoncer qu'au cours des douze derniers mois, nous avons enregistré notre première clôture financière, en un temps record, pour l'un des deux projets que nous développons. Il s'agit des six centrales photovoltaïques de Benban, en Égypte, qui seront bientôt opérationnelles. L'installation de ces centrales soutient la stratégie de diversification énergétique de l'Égypte. Elles devraient produire un total de 900 gigawatt-heures par an, évitant ainsi 350 000 tonnes d'émissions de CO₂, et fourniront de l'électricité aux populations égyptiennes tout en contribuant à la création de centaines d'emplois.

En jouant un rôle de facilitateur dans la phase de développement du projet, puis d'apporteur de capital à long terme, tout en mettant à profit nos relations avec le gouvernement, Africa50 a permis de lever des fonds auprès de cinq autres institutions de financement du développement. Nous remercions tous nos partenaires, en particulier le gouvernement égyptien, qui est actionnaire d'Africa50, Scatec Solar et Norfund, qui ont collaboré avec nous sur ce projet.

Nous avons un autre projet en cours avec Scatec Solar et Norfund - la centrale photovoltaïque de Nova Scotia au Nigeria - il progresse également et la clôture financière est prévue dans quelques mois. Ici aussi nous agissons comme partenaire pour le développement du projet et apporteur de capital à long terme. A ce jour nous avons pu sécuriser un prêt financé par trois institutions de financement du développement, incluant la Banque africaine de développement.

Par ailleurs, lors de notre assemblée générale du mois de septembre à Dakar, nous avons conclu un accord avec la Senelec, la compagnie d'électricité nationale, dans le but de sélectionner un sponsor pour une centrale thermo-électrique au cycle combiné de 120 mégawatts. La centrale, qui devrait produire au moins 956 gigawatt-heures par an, commencera par fonctionner au fioul, avant d'être convertie au gaz naturel, une fois que celui-ci sera disponible suite à la découverte récente de gisements de gaz dans la région. Nous œuvrons actuellement pour obtenir des financements et nous superviserons également la construction et les opérations. Le projet s'inscrit dans la stratégie du Sénégal visant à augmenter la production d'énergie pour réduire les coûts aux consommateurs, tout en comblant les besoins de charges de base nécessaires au développement des énergies renouvelables.

Enfin, en mai dernier, nous avons signé un accord avec la Banque africaine de développement et le Green Climate Fund pour contribuer au programme « Desert to Power ». Cette initiative, conduite par la Banque africaine de développement, entend transformer les déserts d'Afrique en nouvelles sources d'énergie. L'objectif est de produire

10000 mégawatt d'énergie solaire dans la région du Sahel pour approvisionner 250 millions de personnes.

Au-delà de ces initiatives, nous élargissons notre pipeline de projets, en particulier dans nos secteurs prioritaires notamment l'énergie, le transport et les technologies d'information et de communication, qui ont un fort impact sur l'économie. L'Afrique ne peut réussir son industrialisation et créer des emplois pour sa population en pleine croissance sans se reposer sur la production d'une énergie fiable et abordable. Elle ne peut promouvoir l'intégration régionale et profiter de la mondialisation sans un réseau de transport adéquat, et ne peut bénéficier des effets multiplicateurs des technologies de l'information sans un accès élargi à Internet.

Africa50 doit renforcer ses activités et son empreinte sur le continent, pour cela, nous devons accroître notre base de capital. Nous intégrons actuellement deux nouveaux actionnaires, ce qui nous permet d'atteindre la barre de 25 pays africains, presque la moitié des pays du continent. D'autres états sont attendus l'an prochain. Notre capital devrait ainsi dépasser les 819 millions USD.

Davantage de projets d'infrastructures pourraient fructifier en Afrique si le secteur privé augmente sa participation. Cela est notre principale mission. Des capitaux privés sont disponibles, nous devons simplement créer l'environnement propice et rassurer les investisseurs qui sont à la recherche d'opportunités rentables.

Pour ce faire, nous disposons d'un avantage comparatif par rapport à d'autres plateformes de financement similaires.

L'un de nos atouts majeurs repose sur notre base d'actionnaires souverains, et du fait que la Banque Africaine de Développement soit notre actionnaire principal. Ainsi, nous pouvons servir de lien entre nos investisseurs privés et nos gouvernements actionnaires en vue de faciliter les échanges entre les secteurs public et privé, d'atténuer les risques politiques et d'accélérer le développement de projets. Nous pouvons également tirer profit des produits et du pouvoir de mobilisation de la Banque africaine de développement, ce qui nous octroie un accès privilégié à des flux de transactions.

Notre approche intégrée, est un autre avantage. Nous avons la capacité de déployer du capital à la fois dans le développement et le financement des projets. Nous agissons ainsi tel une sorte de guichet unique tout au long du cycle de vie du projet, notamment à l'étape cruciale de démarrage.

Enfin, nous sommes une petite organisation agile et centrée sur les besoins du secteur privé. Nous possédons la flexibilité nécessaire pour nous adapter aux exigences des partenaires privés et publics et pour y répondre de façon diligente. Nous l'avons montré à travers notre portefeuille d'investissement et nous continuerons de le faire dans le cadre du développement de notre pipeline de projets.

À l'avenir, les besoins d'infrastructures en Afrique continueront de croître plus rapidement que la capacité des gouvernements à mobiliser des ressources financières pour les satisfaire. Pour remédier à cela, il est nécessaire de rassembler un grand nombre d'investissements privés, ce qui requiert des projets bancables.

Pour concrétiser cela, les gouvernements doivent mettre en place des politiques visant à structurer des secteurs bancables, impliquant des contreparties fiables et solvables, telles que les compagnies nationales d'électricité. Les investisseurs doivent avoir la certitude qu'ils pourront recouvrer leurs investissements et bénéficier d'un rendement adapté aux risques, qui doivent être répartis de manière transparente et équitable. Les gouvernements doivent améliorer leur capacité à négocier les partenariats public-privé, et faire en sorte que les entités responsables de leur mise en œuvre soient plus efficaces.

Cette situation s'inversera lorsque suffisamment d'acteurs du secteur public et du secteur privé prendront conscience du coût d'opportunité élevé engendré par un retard dans la mise en œuvre d'un projet. Il est dans l'intérêt de tous de faire en sorte à ce que les projets atteignent la clôture financière et lancent leurs opérations aussi rapidement que possible. Les investisseurs obtiennent ainsi un rendement approprié, les citoyens peuvent bénéficier de services améliorés et les gouvernements peuvent les utiliser en exemple pour attirer d'autres investissements.

L'intérêt des investisseurs pour l'Afrique n'a jamais été aussi élevé que maintenant. Toutefois, tout ceci n'est possible que si nous arrivons à déployer davantage de ressources dans les bons projets, avec les bonnes parties prenantes, tout en atténuant les risques et en ôtant les obstacles réglementaires pour permettre aux projets d'atteindre la clôture financière. Ceci est au cœur de la mission d'Africa50 et nous sommes prêts à faciliter ce processus. Il est temps que l'Afrique et les Africains disposent des infrastructures qu'ils méritent et dont ils ont besoin.

Alain Ebobissé

LEADERSHIP

Conseil d'administration



Akinwumi Adesina

Président du Conseil d'administration
Président de la Banque africaine de développement



Félicité Célestine Omporo-Enouany

Conseiller en relations économiques et institutions financières internationales, Ministère d'État de l'Économie, du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé, République du Congo



Charles O. Boamah

Vice président principal,
Banque africaine de développement



Mohamed Hammam

Ancien assistant du ministre de la coopération internationale, Egypte



Nouaman Al Aissami

Directeur adjoint, responsable du pôle secteur financier, Département du Trésor et du Ministère des Finances, Royaume du Maroc



Amadou Kane

Président, AKA Associates, ancien Ministre des Finances, Sénégal
Ancien responsable régional de l'Afrique et de l'océan Indien, Groupe BNP Paribas
Ancien président et chef de la direction, BICIS Bank, Sénégal



Henri Rabarijohn

Président,
Banque BNI, Madagascar

Équipe de direction



Alain Ebobissé

Directeur général,
Africa50



Carole Wainaina

Directrice de
l'exploitation, Africa50



Koffi Klousseh

Directeur du développement
de projets, Africa50-
Développement de Projets



Raza Hasnani

Responsable des
investissements dans les
infrastructures, Africa50-
Financement de Projets



Kimberly Heimert

Directrice juridique,
Africa50



Eric Ouedraogo

Directeur financier,
Africa50





Cinquième partie: États Financiers





KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Telephone: +33 (0)1 55 68
86 66
Telefax: +33 (0)1 55 68 86 60
Internet: www.kpmg.fr

AFRICA50 – DEVELOPPEMENT DE PROJETS

RAPPORT DU COMMISSAIRE CONCERNANT AFRICA 50 - DEVELOPPEMENT DE PROJETS

Comptes au 31 Décembre 2017

Allée des Abricotiers,
Quartier Hippodrome
20 000 Casablanca,
Royaume du Maroc

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

AFRICA50 – DEVELOPPEMENT DE PROJETS

Siège social :

Allée des Abricotiers
Quartier Hippodrome
2000 Casablanca
Royaume du Maroc

Rapport du commissaire concernant Africa 50 - Développement de projets

Exercice clos le 31 décembre 2017

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Africa50 – Développement de projets (« l'Entité »), comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives y afférentes.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Entité au 31 décembre 2017, ainsi que la performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière IFRS.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux règles d'éthique qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et

appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la Direction. Les autres informations comprennent les éléments contenus dans le rapport annuel d'Africa 50 – Développement de projets, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre obligation consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant la gouvernance sur les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14-30080101 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

conformément aux IFRS, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre l'Entité en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de l'Entité.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le

contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire l'Entité à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements les sous-tendant d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes constituant la gouvernance notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constats importants, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevés lors de notre audit.

Paris La Défense, 2 Juillet 2018
KPMG S.A.



Valéry Foussé
Associée



AFRICA50 – DEVELOPPEMENT DE PROJETS

ETATS FINANCIERS

Comptes au 31 Décembre 2017

- 58 Bilan
- 59 Compte de résultat
- 60 Etat du résultat global
- 60 Tableau des flux de trésorerie
- 61 Etat des variations des capitaux propres
- 62 Notes sur les états financiers

BILAN

COMPTES EN USD AU 31 DÉCEMBRE 2017

ACTIF	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Disponibilités	C1	2 983 056	2 953 829
Intérêts courus sur placements de trésorerie	C2	305	1 168
Divers débiteurs		3 148	-
Autres créances	C3	20 219 723	19 424 197
Autres Actifs	C4	315 050	-
TOTAL ACTIF		23 521 282	22 379 193

PASSIF	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Montants à Payer		49 600	2 438
Capitaux propres		23 471 682	22 376 756
Capital, appelé versé	C5	23 582 971	22 457 976
Résultat de l'exercice		-30 068	45 182
Report à nouveau		-81 220	-126 402
TOTAL PASSIF		23 521 282	22 379 193

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTES EN USD AU 31 DÉCEMBRE 2017

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net des opérations sur projets cédés		1 779 790	-
Produits de la vente de projets	C6	7 206 232	-
Prix de revient des projets vendus		- 5 426 442	-
Résultat net des opérations sur projets en cours		-453 077	-
Dépenses engagées, provisionnés	C8	453 077	-33 607
Résultat des activités de placement		254 508	277 088
Dépenses administratives	C7	-1 611 289	-198 300
TOTAL		-30 068	45 181

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL

COMPTES ARRÊTÉS EN USD AU 31 DÉCEMBRE 2017

	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net de l'exercice	-30 068	45 181
Autres éléments du résultat global	-	-
Éléments qui ne seront pas reclassés au niveau du compte de résultat	-	-
Total des autres éléments du résultat global	-	-
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	-30 068	45 181

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

COMPTES ARRÊTÉS EN USD AU 31 DÉCEMBRE 2017

	31/12/2017	31/12/2016
Ressources provenant des		
Activités des opérations		
Résultat net	-30 068	45 181
Autres actifs	-315 050	-
Activités de placement		
Placements financiers	-305	-1168
Variation des autres montants à recevoir et à payer	-750 344	-3 968 661
Activités de financement		
Ressources provenant des souscriptions	1 124 995	3 948 439
Variation nette de trésorerie	29 227	23 791
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	2 953 829	2 930 037
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	2 983 056	2 953 829

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

COMPTES ARRÊTÉS EN USD AU 31 DÉCEMBRE 2017

	Capital souscrit libéré	Report à nouveau	Résultat net	Total capitaux propres
Au 31 Décembre 2016	22 457 976	-126 402	45 182	22 376 756
Affectation du résultat	-	45 182	-45 182	-
Capital souscrit libéré	1 124 995	-	-	1 124 995
Résultat net	-	-	-30 068	-30 068
Au 31 Décembre 2017	23 582 971	-81 220	-30 068	23 471 682

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état

AFRICA 50 – DEVELOPPEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

COMPTES EN USD AU 31 DÉCEMBRE 2017

NOTE A - MISSION, OPERATIONS ET ORGANISATION

AFRICA50 - Développement des Projets (Africa50 - DP) est une compagnie financière à statut spécial au capital social autorisé de 500 000 000 USD et souscrit à hauteur de 85 063 000 USD.

Africa50 - DP est une institution multilatérale Africaine de développement dont la mission est de :

- i. Identifier et développer les projets d'infrastructure pour soutenir le développement économique durable en Afrique tant au plan national que régional, en investissant des fonds dans la phase initiale du cycle de développement de projets et attirer ainsi et canaliser de nouvelles sources de capitaux pour le financement des infrastructures en Afrique ;
- ii. Identifier et recruter des experts de haut niveau (y compris ceux des secteurs de l'ingénierie, la finance, l'économie, le droit, l'environnement et le social) en vue de collaborer avec les gouvernements africains et investisseurs privés pour réduire le cycle des projets de développement et maximiser les chances de succès desdits projets,
- iii. Mobiliser l'appui politique indispensable pour amorcer les réformes nécessaires devant assurer la viabilité opérationnelle, financière et économique des investissements et réduire le risque des retards dans le développement et la mise en œuvre des projets,
- iv. Conclure des accords ou des arrangements avec tout gouvernement, municipalité ou tout autre entité locale ou tout autre entité qui pourrait œuvrer à la réalisation par AFRICA50 - DP de toute activité liée à sa mission ; obtenir de ces autorités ou entités tous droits, privilèges et exemptions que AFRICA50 - DP pourrait juger nécessaire pour entamer, conduire et se conformer aux conditions de tels arrangements, droits, privilèges et exemptions,
- v. Fournir de l'assistance technique et des services de conseil pour les études, la préparation et la mise en œuvre des projets d'infrastructure situés en Afrique,
- vi. Emprunter et lever des fonds, émettre des valeurs mobilières, des obligations, des bons, garanties et autres instruments et donner

des cautions et garanties à des tiers,

- vii. Détenir des investissements de tout genre et définition (y compris sans limitation, des investissements dans des valeurs mobilières, actions et obligations),
- viii. Obtenir tout acte administratif ou législatif qui permettrait à AFRICA50 - DP de mener à bien sa mission ou effectuer toute modification de ses statuts ou pour tout autre but qui peut paraître opportun et empêcher tout processus ou mise en œuvre qui peut directement ou indirectement porter préjudice aux intérêts de AFRICA50 - DP et,
- ix. Plus généralement, réaliser toute affaire directement ou indirectement liée aux opérations susvisées dans le but de faciliter, promouvoir et développer les activités d'AFRICA50 - DP.

La durée de vie d'Africa50 - Développement des projets est de 99 ans.

NOTE B - RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS

Les états financiers de Africa50 - Développement des Projets sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), promulguées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB). Les comptes ont été établis au coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers pour lesquels une évaluation à la juste valeur est requise par les IFRS.

Les principes comptables fondamentaux employés par Africa50 - DP pour la préparation des états financiers sont résumés ci-dessous.

Constatation du revenu

Le revenu d'intérêts est constaté sur la base du taux d'intérêt effectif et sur la durée de détention par Africa50 - DP de l'instrument générateur de ce revenu. Le taux d'intérêt effectif est le taux actualisant les flux de trésorerie estimés à travers la durée de vie escomptée de l'actif financier à sa valeur nette comptable.

Le revenu des placements comprend des plus ou moins-values réalisées et non réalisées sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat.

Monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes

Le Dollar américain est la monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes.

Charges et avantages du personnel

1) Charges de personnel

Africa50 - DP et Africa50 - FP comptent un effectif de six salariés à fin décembre 2017

2) Pensions de retraite et couverture médicale

Les salariés d'Africa50 reçoivent une allocation mensuelle couvrant entre autre la retraite et la couverture maladie.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan de Africa50 - DP lorsqu'elle assume les droits et obligations contractuels y afférents.

Comptabilisation et dé-comptabilisation des actifs financiers

Les achats et ventes des actifs financiers sont comptabilisés sur la base des dates de transaction, c'est à dire la date à laquelle Africa50 - DP s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les prêts, lorsqu'ils seront octroyés, seront comptabilisés lorsque les fonds sont versés aux emprunteurs. Les actifs financiers non évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, plus les coûts de transaction. Les actifs financiers sont dé-comptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie en provenance des actifs financiers ont expiré ou lorsque Africa50 - DP a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à ces actifs.

Jugements comptables cruciaux et principales sources d'incertitude pour les estimations

L'établissement des états financiers, conformément aux IFRS, nécessite de la part de la Direction des estimations, hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, revenus et dépenses ainsi que des passifs éventuels. Il peut y avoir des écarts entre les estimations effectuées et les valeurs réelles. Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience et d'autres facteurs, comme les événements futurs jugés raisonnables dans les circonstances du moment.

Informations géographiques et sectorielles

Compte tenu de la phase actuellement de lancement du fond, l'intégralité de l'activité est basée à Casablanca. Un premier investissement a été réalisé via diverses holdings pour un projet de développement en Afrique du Nord. La zone d'intervention du fond est concentrée en Afrique.

Evènements postérieurs à la clôture des comptes

Les états financiers sont ajustés pour refléter des événements survenus entre la date de clôture et la date à laquelle les états financiers sont autorisés pour publication, à condition qu'ils se rapportent à des situations qui existaient à la date du bilan. Les événements qui se rapportent à des conditions qui sont apparues après la date de clôture des comptes mais ne donnant pas lieu à un ajustement des états financiers, sont présentés au niveau des notes aux états financiers.

Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire à partir du 1er janvier 2018 ou à une date ultérieure et qui n'ont pas été appliqués par anticipation par Africa50 - DP.

Les nouvelles normes qui suivent, publiées par l'IASB, pourraient avoir des répercussions sur Africa50 - FP dans l'avenir. Celle-ci évalue actuellement l'incidence de ces normes sur ses états financiers.

Nouvelles normes ou interprétations	Date d'application
IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients	<i>Exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018</i>
IFRS 9 – Instruments financiers	<i>Exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018</i>
Amendements à IAS 40 – Immeuble de placement	<i>Exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018</i>
Interprétation IFRIC 22 – Opérations en devises et paiements d'avance	<i>Exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018</i>
IFRS 16 – Contrats de locations	<i>Exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019</i>

IFRS 9 Instruments financiers

Les effets de l'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers (placements et prêts)

sont en cours d'analyse.

Africa50 – DP n'a pas identifié à ce stade d'impact significatif compte tenu des encours à la clôture 2017.

IFRS 16 Contrats de location (IFRS 16)

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 qui fournit un modèle complet pour la présentation des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. Cette norme annule et remplace IAS 17 Contrats de location ainsi que ses indications interprétatives connexes.

D'importants changements ont été apportés aux méthodes comptables s'appliquent aux preneurs, notamment l'élimination de la distinction entre contrat de location simple et contrat de location-financement ainsi que la comptabilisation des actifs et passifs pour tous les contrats de location (sous réserve d'exceptions limitées en ce qui concerne les contrats à court terme et les contrats dont les actifs sous-jacents sont de faible valeur). En revanche, IFRS 16 ne contient aucun changement important pour ce qui est des exigences se rapportant au bailleur. IFRS 16 entre en vigueur le 1er janvier 2019, et son application anticipée est permise dans le cas des entreprises qui ont aussi adopté IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Africa50 – DP évalue actuellement l'incidence qu'aura IFRS 16 sur ses états financiers.

NOTE C - EXPLICATION DES DONNÉES COMPTABLES

C.1. Disponibilités

L'essentiel de la disponibilité immédiate d'Africa50 – DP provient de la libération du capital appelé par les pays membres. Cette libération de capital a permis de faire des placements en trésorerie auprès de certaines banques et qui ont produit des intérêts encaissés de 254 204 USD.

A l'exception d'un compte à la BMCE dédié à Africa50 – DP, les disponibilités d'Africa50 – DP ont été gérées en commun avec sa structure sœur Africa50 – FP. Les revenus ont été répartis entre les deux entités au prorata des encours moyens disponibles au placement pour chaque structure.

Les disponibilités au 31 Décembre 2017 se décomposent comme suit :

Banque (USD)	2017	2016
BMCE PD	2 983 056	2 953 629
TOTAL	2 983 056	2 953 629

C.2. Intérêts courus sur placements en trésorerie

Les intérêts courus au 31 décembre 2017 sur placements en trésorerie s'élèvent à 305 USD et se présentent comme suit :

Banque (USD)	2017	2016
BMCE	305	1 168
TOTAL	305	1 168

C.3. Autres créances

Les autres créances s'élèvent à 20 219 723 USD et correspondent au compte débiteur vis-à-vis d'Africa50 – FP comprenant :

- Pour 22 675 236 USD la quote-part des placements revenant à Africa50 – DP et gérés par Africa50 – FP. Les revenus ont été répartis entre les deux entités au prorata des encours moyens disponibles au placement pour chaque structure.
- Pour 2 455 513 USD les refacturations d'Africa50 – FP à Africa50 – DP au titre des charges et produits de la période.

C.4. Autres Actifs

	Valeur brute	Amortissement/ Dépréciations	Valeur net 2017	Valeur net 2016	Variation
Projets en cours	768 128	453 078	315 050	-	315 050
Projets Abandonnés	-	-	-	-	-
TOTAL	768 128	453 078	315 050	-	315 050

Les frais engagés sur les projets de prise de participation ou d'investissement correspondent aux sommes directement affectées à des projets que le fonds a étudié au cours de l'exercice, que le projet soit finalisé, en cours d'étude ou abandonné. L'intégralité des frais liés aux projets abandonnés est provisionnée, ceux liés aux projets en cours font l'objet d'une analyse au cas par cas ayant pour but de mesurer les perspectives de cession, vente ou recouvrement.

Le montant de 315 050 USD correspond à des

dépenses engagées qui n'ont pas été dépréciées compte tenu des perspectives de concrétisation du projet estimées par la Direction à la clôture.

C.5. Capitaux propres

Le capital social autorisé selon les statuts d'Africa50 - DP est de 500 000 000 USD. Le capital souscrit est de 85 063 000 USD et le capital appelé et libéré s'élève à 23 582 971 USD.

			2017	2016	Variation
Actionnaires (28)	Actions	Capital souscrit	Capital libéré	Capital libéré	
1. Banque Africaine de Développement	14 657	14 657 000	2 928 537	2 928 537	-
2. Benin	464	464 000	116 000	116 000	-
3. Cameroun	5 000	5 000 000	1 249 985	1 249 985	-
4. Congo Brazzaville	18 666	18 666 000	4 666 500	4 666 500	-
5. Côte d'ivoire	2 999	2 999 000	749 750	749 750	-
6. Djibouti	300	300 000	75 000	75 000	-
7. Egypte	10 000	10 000 000	2 500 000	2 500 000	-
8. Gabon	866	866 000	216 500	216 500	-
9. Gambie	100	100 000	25 000	25 000	-
10. Ghana	1 961	1 961 000	490 250	490 250	-
11. Madagascar	1 000	1 000 000	746 931	502 335	244 596
12. Malawi	200	200 000	50 000	50 000	-
13. Mali	203	203 000	50 750	50 750	-
14. Royaume du Maroc	10 000	10 000 000	2 500 000	2 500 000	-
15. Mauritanie	1 011	1 011 000	252 750	252 750	-
16. République du Niger	199	199 000	49 750	49 750	-
17. Nigeria	4 000	4 000 000	1 000 000	1 000 000	-
18. Senegal	1 000	1 000 000	250 000	250 000	-
19. Sierra Leone	200	200 000	50 000	50 000	-
20. Soudan	2	2 000	500	500	-
21. Togo	1 927	1 927 000	481 750	481 750	-
22. Kenya	5 809	5 809 000	1 832 643	1 452 705	379 938
23. Burkina Faso	299	299 000	74 750	74 750	-
24. BCEAO (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest)	500	500 000	500 000	500 000	-
25. BAM (Bank al maghrib)	2 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	-
26. Tunisie	1 000	1 000 000	500 625	225 164	275 461
27. République Démocratique du Congo	200	200 000	100 000	-	100 000
28. Guinée (Conakry)	500	500 000	125 000	-	125 000
TOTAL	85 063	85 063 000	23 582 971	22 457 976	1 124 995

C.6. Les revenus

Les revenus sont essentiellement constitués d'intérêts produits par les placements en trésorerie gérés par Africa50 – FP pour le compte d'Africa50 – DP à hauteur de 254 204 USD.

Par ailleurs, Africa50 – DP a enregistré un produit de 7 206 232 USD relatif au revenu de cession reçu suite au transfert de titres de participation d'un projet d'Africa50 – FP à Africa50 – DP. Cette opération a permis de dégager un résultat net de 1,8 millions USD.

C.7. Dépenses administratives

Le total des dépenses administratives d'Africa50 – DP s'élève à 1 611 289 USD réparti comme suit:

- Un montant de 1 567 375 USD correspondant aux dépenses administratives refacturées à 20% des charges communes par Africa 50 – FP.
- Des charges directes pour un montant de 43 913 USD.

C.8. Dépenses sur projets

Les dépenses sur projets correspondent aux sommes engagées (consultants, missions, spécialistes...) au cours de l'exercice pour la recherche et l'étude de projets d'investissements qu'il s'agisse de prise de participation ou de financement direct.

Les dépenses sur projets au titre de l'exercice 2017 se ventilent de la manière suivante:

	2017	2016	Variation
Dépenses sur projets en cours	453 078	33 607	419 471
TOTAL	453 078	33 607	419 471

C.9. Effectifs

Sur l'exercice 2017, Africa 50 – FP et Africa 50 – DP comptent 6 salariés à fin 2017.

C.10. Gestion des risques

Sur l'exercice 2017, la société a continué à placer ses liquidités principalement sur des comptes à terme auprès de banques commerciales au Maroc ou en Afrique, principalement au travers d'Africa50 – FP.

Dans le cadre de ses opérations quotidiennes, la société peut être exposée à un certain nombre de risques.

• Risque de change

Le risque de change est le risque de fluctuation de la valeur d'un instrument en devises autre que l'USD dû à la variation du taux de change. Afin de limiter ce risque la société dispose de comptes principalement en USD.

• Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les valeurs futures des instruments financiers fluctuent avec les changements des taux d'intérêts du marché. Le portefeuille de placements actuel est exclusivement constitué de comptes à terme et seuls les revenus futurs pourraient être impactés par l'évolution des taux.

• Risque de contrepartie

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie d'un instrument financier ne soit pas en mesure de remplir ses obligations causant à la société des pertes financières. La société a diversifié le portefeuille de ses contreparties afin de limiter ce risque.

Analyse de sensibilité aux devises

Au 31 Décembre 2017, la totalité des encours d'Africa50 – DP est libellée en USD





KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Telephone: +33 (0)1 55 68
86 66
Telefax: +33 (0)1 55 68 86 60
Internet: www.kpmg.fr

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

RAPPORT DU COMMISSAIRE CONCERNANT AFRICA 50 - FINANCEMENT DE PROJETS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Allée des Abricotiers,
Quartier Hippodrome
20 000 Casablanca,
Royaume du Maroc

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

Siège social :

Allée des Abricotiers
Quartier Hippodrome
2000 Casablanca
Royaume du Maroc

Rapport du commissaire concernant Africa 50 - Financement de Projets

Exercice clos le 31 décembre 2017

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Africa50 – Financement de Projets (« l'Entité »), comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives y afférentes.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Entité au 31 décembre 2017, ainsi que la performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière IFRS.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux règles d'éthique qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et

appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la Direction. Les autres informations comprennent les éléments contenus dans le rapport annuel d'Africa 50 – Financement de Projets, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre obligation consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant la gouvernance sur les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14-30080101 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

conformément aux IFRS, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre l'Entité en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de l'Entité.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le

contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire l'Entité à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements les sous-tendant d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes constituant la gouvernance notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constats importants, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevés lors de notre audit.

Paris La Défense, 2 Juillet 2018
KPMG S.A.



Valéry Foussé
Associée



AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

ETATS FINANCIERS

Comptes au 31 Décembre 2017

- 74 Bilan
- 75 Compte de résultat
- 76 Etat du résultat global
- 76 Tableau des flux de trésorerie
- 77 Etat des variations des capitaux propres
- 78 Notes sur les états financiers

BILAN

COMPTES EN USD AU 31 DÉCEMBRE 2017

ACTIF	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Disponibilités	C1	9 844 296	1 021 807
Placements en trésorerie	C2	208 769 065	219 328 387
Intérêts courus sur placements de trésorerie	C3	336 536	368 849
Divers débiteurs	C4	1 712 316	88 745
Autres Actifs	C5	1 089 063	216 760
Titres de participations	C6	7 206 332	-
TOTAL ACTIF		228 957 607	221 024 549

PASSIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Montants à Payer	C7	1 454 297	941 381
Autres dettes	C8	20 219 723	19 424 197
Capitaux propres		207 283 588	200 658 971
Capital, appelé versé	C9	210 893 905	200 768 952
Résultat de l'exercice		-3.500 336	841 290
Report à nouveau		-109 981	-951 271
TOTAL PASSIF		228 957 607	221 024 549

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTES ARRÊTÉS EN USD AU 31 DÉCEMBRE 2017

	Note	31/12/2017	31/12/2016
Produits financiers	C10	3 176 537	2 597 833
Résultat net des opérations sur projets en cours			
Dépenses engagées, provisionnées	C5 C12	412 066	39 995
Dépenses administratives	C11	6 264 807	1 716 548
TOTAL		-3 500 336	841 290

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL

COMPTES ARRÊTÉS EN USD AU 31 DÉCEMBRE 2017

	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net de l'exercice	-3 500 336	841 290
Autres éléments du résultat global	-	-
Eléments qui ne seront pas reclassés au niveau du compte de résultat	-	-
Total des autres éléments du résultat global	-	-
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	-3 500 336	841 290

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

COMPTES ARRÊTÉS EN USD AU 31 DÉCEMBRE 2017

	31/12/2017	31/12/2016
Ressources provenant des		
Activités des opérations		
Résultat net	-3 500 336	841 290
Prises de participations dans des projets	-7 206 332	-
Activités de placement		
Placements financiers	10 559 323	-37 719 848
Variation des autres montants à recevoir et à payer	-282 816	2 577 676
Acquisition d'immobilisations	-872 303	-216 760
Activités de financement		
Ressources provenant des souscriptions (Note C5)	10 124 953	35 035 203
Variation nette de trésorerie (Note C1)	8 822 489	517 561
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 021 807	504 248
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	9 844 296	1 021 807

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

COMPTES ARRÊTÉS EN USD AU 31 DÉCEMBRE 2017

	Capital souscrit libéré	Report à nouveau	Résultat net	Total capitaux propres
Au 31 Décembre 2016	200 768 952	-951 271	841 290	200 658 971
Affectation du résultat	-	841 290	-841 290	-
Capital souscrit libéré	10 124 953	-	-	10 124 953
Résultat net	-	-	-3 500 336	-3 500 336
Au 31 Décembre 2017	210 893 905	-109 981	-3 500 336	207 283 588

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état

AFRICA 50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

COMPTES EN USD AU 31 DÉCEMBRE 2017

NOTE A - MISSION, OPERATIONS ET ORGANISATION

Africa50 - Financement des Projets (Africa50 - FP) est une compagnie financière à statut spécial au capital social autorisé de 3 000 000 000 USD et souscrit à hauteur de 733 688 000 USD.

Africa50 - FP est une institution multilatérale Africaine de développement dont la mission est de:

- i. Promouvoir le développement des infrastructures en Afrique à l'aide des financements obtenus de sources diverses, y compris mais non limité aux souscriptions de capital, emprunts et dons d'origine Africaine et non-Africaine,
- ii. En association avec les investisseurs multilatéraux, publics ou privés, assister dans le financement de la construction, la réhabilitation, l'amélioration ou l'expansion de projets d'infrastructure financièrement et économiquement viables, en apportant un soutien financier par de la dette ou des investissements en capital avec ou sans garanties de remboursement souveraine de l'Etat dans lequel l'investissement est réalisé,
- iii. Engager une activité en qualité de bailleur de fonds, seule ou en collaboration avec la Banque Africaine de développement ou toute autre institution financière, à travers l'octroi de crédits ou toute autre forme d'assistance financière,
- iv. Pourvoir des ressources pour financer le coût de développement des projets d'infrastructure en Afrique jusqu'à un niveau de maturité susceptible d'attirer les investisseurs multilatéraux publics ou privés,
- v. Engager un accord ou un arrangement avec tout gouvernement, municipalité ou autorité locale qui favoriserait la réalisation par AFRICA50 - FP, toute activité liée à sa mission ; obtenir de ces autorités ou entités tous droits, privilèges et exemptions que AFRICA50 - FP pourrait juger nécessaire pour entamer, conduire et se conformer aux conditions de tels arrangements, droits, privilèges et exemptions,
- vi. vi) Fournir de l'assistance technique et des services de conseil pour les études, la préparation et la mise en œuvre de projets d'infrastructure situés en Afrique,

- vii. vii) Emprunter et lever des fonds, émettre des valeurs mobilières, des obligations, des bons, garanties et autres instruments et donner des cautions et garanties à des tiers,
- viii. Détenir des investissements de tous genres (y compris sans limitation, des investissements dans des valeurs mobilières, actions et obligations),
- ix. Obtenir tout acte administratif ou législatif qui permettrait à AFRICA50 - FP de mener à bien sa mission ou effectuer toute modification de ses statuts ou pour tout autre but qui peut paraître opportun et empêcher tout processus ou mesure susceptible de préjudice aux intérêts de AFRICA50 - FP et,
- x. Plus généralement, prendre toutes mesures liées directement ou indirectement aux opérations susvisées dans le but de faciliter, promouvoir et développer les activités d'AFRICA50 - FP.

La durée de vie d'Africa50 - Financement des Projets est de 99 ans.

Note B – RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS

Les états financiers de Africa50 - Financement des Projets sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), promulguées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB). Les comptes ont été établis au coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers pour lesquels une évaluation à la juste valeur est requise par les IFRS.

Les principes comptables fondamentaux employés par Africa50 - FP pour la préparation des états financiers sont résumés ci-dessous.

Constatation du revenu

Le revenu d'intérêts est constaté sur la base du taux d'intérêt effectif et sur la durée de détention par Africa50 - FP de l'instrument générateur de ce revenu. Le taux d'intérêt effectif est le taux actualisant les flux de trésorerie estimés à travers la durée de vie escomptée de l'actif financier à sa valeur nette comptable.

Le revenu des placements comprend des plus ou moins-values réalisées et non réalisées sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par

le compte de résultat.

Monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes

Le Dollar américain est la monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes.

Charges et avantages du personnel

- 1) Charges de personnel
Africa50 - FP et Africa50 - DP comptent un effectif de 6 salariés à fin Décembre 2017.
- 2) Pensions de retraite et couverture médicale
Les salariés d'Africa50 reçoivent une allocation mensuelle couvrant entre autre la retraite et la couverture maladie.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan de Africa50 - FP lorsqu'elle assume les droits et obligations contractuels y afférents.

Comptabilisation et dé-comptabilisation des actifs financiers

Les achats et ventes des actifs financiers sont comptabilisés sur la base des dates de transaction, c'est à dire la date à laquelle Africa50 - FP s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les prêts, lorsqu'ils seront octroyés, seront comptabilisés lorsque les fonds sont versés aux emprunteurs. Les actifs financiers non évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, plus les coûts de transaction. Les actifs financiers sont dé-comptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie en provenance des actifs financiers ont expiré ou lorsque Africa50 - FP a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à ces actifs.

Jugements comptables cruciaux et principales sources d'incertitude pour les estimations

L'établissement des états financiers, conformément

aux IFRS, nécessite de la part de la Direction des estimations, hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, revenus et dépenses ainsi que des passifs éventuels. Il peut y avoir des écarts entre les estimations effectuées et les valeurs réelles. Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience et d'autres facteurs, comme les événements futurs jugés raisonnables dans les circonstances du moment.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

Selon IFRS 13, « Évaluation à la juste valeur », la juste valeur (ou la valeur de marché) est le prix qui serait obtenu sur la vente d'un actif ou payé sur le transfert d'un engagement dans le cadre d'une transaction régulière entre des participants du marché.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est calculée en partant des hypothèses qui seraient utilisées par les participants du marché pour valoriser cet actif ou ce passif, en supposant qu'ils agissent au mieux de leurs intérêts économiques.

L'évaluation à la juste valeur d'un actif non financier tient compte de la capacité d'un participant du marché à obtenir les avantages économiques de cet actif s'il l'utilisait de façon optimale ou le vendait à un autre participant du marché qui l'utiliserait de façon optimale.

Africa50 - FP a recours à des techniques de valorisation appropriées aux circonstances et pour lesquelles des données suffisantes sont disponibles pour évaluer la juste valeur, en maximisant l'utilisation des données observables pertinentes et en limitant l'utilisation des données non observables.

L'ensemble des actifs et passifs pour lesquels la juste valeur est mesurée ou publiée dans les états financiers sont classés dans la hiérarchie des justes valeurs (voir ci-après) en fonction de

Investissements réalisés dans les projets	% de détention	Catégorie	Hiérarchie des justes valeurs	Juste valeur	Prix de revient USD	Écart
Titres						
Infra-holdco 1	100.00%	Juste valeur	3	\$7 206 332	\$7 206 332	\$0
Projet 1	25%		3			
Total des titres de participation				\$7 206 332		
Prêts et créances						
Infra-holdco 1	100.00%	Juste valeur / Coût amorti	—	\$1 287 163	\$1 287 163	\$0
Projet 1	25%					
Total des prêts et créances				\$1 287 163		

la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble :

- Niveau 1 – cours (non ajusté) atteints par des actifs ou passifs identiques sur des marchés actifs
- Niveau 2 – techniques de valorisation pour lesquelles la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur est directement ou indirectement observable ;
- Niveau 3 – techniques de valorisation pour lesquelles la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur n'est pas observable.

Dépréciation d'actifs financiers

Dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net, Africa50 - FP détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe des indications objectives d'une perte de valeur. S'il y a perte de valeur, les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont réévalués à la valeur recouvrable nette, et le montant de la perte de valeur est comptabilisé en résultat net. Les pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente dépréciés sont comptabilisées en résultat net au moment de la dépréciation.

Informations géographiques et sectorielles

Compte tenu de la phase actuellement de lancement du fond, l'intégralité de l'activité est basée à Casablanca. Un premier investissement a été réalisé via diverses holdings pour un projet de développement en Afrique du Nord. La zone d'intervention du fond est concentrée en Afrique.

Evènements postérieurs à la clôture des comptes

Les états financiers sont ajustés pour refléter des évènements survenus entre la date de clôture et la date à laquelle les états financiers sont autorisés pour publication, à condition qu'ils se rapportent à des situations qui existaient à la date du bilan. Les évènements qui se rapportent à des conditions qui sont apparues après la date de clôture des comptes mais ne donnant pas lieu à un ajustement des états financiers, sont présentés au niveau des notes aux états financiers.

Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire à partir du 1er janvier 2018 ou à une date ultérieure et qui n'ont pas été appliqués par anticipation par Africa50 - FP

Les nouvelles normes qui suivent, publiées par l'IASB, pourraient avoir des répercussions sur Africa50 - FP dans l'avenir. Celle-ci évalue actuellement l'incidence de ces normes sur ses états financiers.

Nouvelles normes ou interprétations	Date d'application
IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2018
IFRS 9 – Instruments financiers	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2018
Amendements à IAS 40 – Immeuble de placement	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2018
Interprétation IFRIC 22 – Opérations en devises et paiements d'avance	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2018
IFRS 16 – Contrats de locations	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2019

IFRS 9 Instruments financiers

Les effets de l'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers (placements et prêts) sont en cours d'analyse.

Africa50 – FP n'a pas identifié à ce stade d'impact significatif compte tenu des encours à la clôture 2017.

IFRS 16 Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 qui fournit un modèle complet pour la présentation des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. Cette norme annule et remplace IAS 17 Contrats de location ainsi que ses indications interprétatives connexes.

D'importants changements ont été apportés aux méthodes comptables qui s'appliquent

aux preneurs, notamment l'élimination de la distinction entre contrat de location simple et contrat de location-financement ainsi que la comptabilisation des actifs et passifs pour tous les contrats de location (sous réserve d'exceptions limitées en ce qui concerne les contrats à court terme et les contrats dont les actifs sous-jacents sont de faible valeur). En revanche, IFRS 16 ne contient aucun changement important pour ce qui est des exigences se rapportant au bailleur. IFRS 16 entre en vigueur le 1er janvier 2019, et son application anticipée est permise dans le cas des entreprises qui ont aussi adopté IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Africa50 - FP évalue actuellement l'incidence qu'aura IFRS 16 sur ses états financiers.

Note C – EXPLICATION DES DONNEES COMPTABLES

C.1. Disponibilités

Les disponibilités au 31 Décembre 2017 se décomposent comme suit :

Disponibilités (USD)	2017	2016
ATTIJARIWAFABANK	667	667
BMCE MAD	216 631	241 846
BMCE EURO	2 424	2 424
BMCE USD	9 591 486	776 053
BMCE 780	32 152	-
Caisse	936	818
TOTAL	9 844 296	1 021 808

C.2. Placements en trésorerie

L'essentiel des équivalents de trésorerie d'Africa50 - FP provient de la libération du capital appelé par les pays membres. Cette libération de capital a permis de faire des dépôts à terme à échéance de 6 mois maximum et qui ont produit des intérêts encaissés de 3 376 890 USD.

Les placements de trésorerie au 31 Décembre 2017 se décomposent comme suit :

Banque (USD)	2017	2016
Attijariwafabank – Maroc	32 808 524	32 520 955
PTA Bank	52 712 716	51 325 233
Afreximbank Caire	51 942 772	50 999 919
BMCE 747 - Maroc	56 280 104	46 444 486
BMCE 902	15 024 948	-
TOTAL INVESTI	208 769 064	181 290 594
Compte courant AF50 – DP	-20 219 723	-19 424 197
TOTAL DISPONIBILITES A COURT TERME	188 549 341	161 866 397

Les disponibilités d'Africa50 - FP ont été gérées en commun avec sa structure sœur Africa50 - DP. Les revenus ont été répartis entre les deux entités au prorata des encours moyens disponibles au placement pour chaque structure.

C.3. Intérêts courus sur placements en trésorerie

Les intérêts courus au 31 décembre 2017 sur placements en trésorerie s'élèvent à 336 536 USD et se présentent comme suit :

Banque (USD)	2017	2016
PTA Bank	119 209	90 745
Afreximbank Caire	207 050	225 391
BMCE	7 284	32 441
ATW	2 993	11 902
TOTAL	336 536	360 480

C.4. Divers débiteurs

Il s'agit :

- Des comptes de TVA, divers créanciers et charges constatées d'avance à hauteur de 425 153 USD
- Des comptes courants vis-à-vis de la holding du Projet 1 pour un montant de 1 287 163 USD

C.5. Autres Actifs

	Valeur brute	Amortissements / Dépréciations	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016	Variation
Matériel informatique	52 156	-11 582	40 574	11 782	28 792
Immobilisations en cours sur nouveau bureau	650 469	-	650 469	122 577	527 892
Dépôts et cautionnements versés	103 330	-	103 330	82 401	20 929
Matériel & Outillage	928	-137	791	-	791
Nouveau bureau : Agencement	277 953	-33 103	244 850	-	244 850
Nouveau bureau : Autres	54 753	-5 703	49 050	-	49 050
Frais engagés sur projets de prise de participation ou d'investissement	412 066	-412 066	-	-	-
- Projets en cours	412 066	-412 066	-	-	-
- Projets abandonnés	-	-	-	-	-
TOTAL	1 551 655	-462 591	1 089 064	216 760	872 303

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée. Les durés d'amortissements sont présentées ci-après:

Matériel informatique	3 ans
Installations techniques	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel de transport	4 ans

Les frais engagés sur les projets de prise de participation ou d'investissement correspondent aux sommes directement affectées à des projets que le fonds a étudié sur la période que le projet soit toujours en cours ou abandonné. L'intégralité de ces sommes fait l'objet d'une comptabilisation en charges au cours de l'exercice durant lequel les frais sont engagés.

C.6. Investissements en devise - Titres de Participations

Conformément à la norme IAS 39, Africa50 – FP enregistre ses titres à la juste valeur.

Il s'agit de 100% des titres de participation de la société holding Infra Holdco 1, société holding créée pour prendre une participation de 25% au capital de la société portant le Projet 1 dans le cadre de l'investissement d'Africa50 – FP.

Ce projet constitue le premier projet développé et finalisé par Africa50 – DP sur l'exercice 2017.

Les différents encours d'Africa50 – FP sur ce projet sont les suivants :

Investissements

- Titres de participation Infra Holdco 1: 7.206.332 USD
- Compte courant d'exploitation: 21.798 USD
- Compte courant Projet 1: 1.265.365 USD

Charges et produits

- Revenus d'intérêts sur compte courant: 5.365 USD

Compte tenu de sa nature de holding pure, la consolidation par Africa50 – FP de la holding Infra Holdco 1 n'aurait pas d'impact significatif (l'intégralité des titres à l'exception de 100 USD aurait été comptabilisée en Goodwill) sur la situation financière ou le compte de résultat d'Africa50 – FP. Pour cette raison, la société n'a donc pas estimé nécessaire d'établir des comptes consolidés à fin 2017.

C.7. Passifs - Montant à Payer

Les passifs-Montants à payer s'élèvent à 1 454 297 USD et représentent essentiellement les dettes fournisseurs ainsi que les factures non parvenues au 31 Décembre 2017.

C.8. Autres dettes

Il s'agit du compte courant créditeur vis-à-vis d'Africa50 – DP pour 20 219 723 USD. Ce compte a notamment enregistré les refacturations à Africa50 – DP des charges de l'exercice pour 2 455 513 USD ainsi que les produits d'intérêts sur le compte courant pour 225 945 USD.

C.9. Capitaux propres

Le capital social autorisé selon les statuts d'Africa50 - FP est de 3 000 000 000 USD. Le capital souscrit est de 733 688 000 USD et le capital appelé et libéré s'élève à 210 893 905 USD.

Actionnaires (28)	Actions	2017		2016	Variation
		Capital souscrit	Capital libéré	Capital libéré	
1. Banque Africaine de Développement	100 000	100 000 000	25 000 000	25 000 000	-
2. Benin	4 176	4 176 000	1 044 000	1 044 000	-
3. Cameroun	45 000	45 000 000	11 249 863	11 249 863	-
4. Congo Brazzaville	167 997	167 997 000	41 999 250	41 999 250	-
5. Côte d'Ivoire	26 999	26 999 000	6 749 750	6 749 750	-
6. Djibouti	2 700	2 700 000	675 000	675 000	-
7. Egypte	90 000	90 000 000	22 500 000	22 500 000	-
8. Gabon	7 800	7 800 000	1 950 000	1 950 000	-
9. Gambie	900	900 000	225 000	225 000	-
10. Ghana	17 655	17 655 000	4 413 750	4 413 750	-
11. Madagascar	9 003	9 003 000	6 722 380	4 521 011	2 201 369
12. Malawi	1 800	1 800 000	450 000	450 000	-
13. Mali	1 813	1 813 000	453 250	453 250	-
14. Royaume du Maroc	90 000	90 000 000	22 500 000	22 500 000	-
15. Mauritanie	9 101	9 101 000	2 275 250	2 275 250	-
16. République du Niger	1 799	1 799 000	449 750	449 750	-
17. Nigeria	36 000	36 000 000	9 000 000	9 000 000	-
18. Senegal	9 007	9 007 000	2 251 750	2 251 750	-
19. Sierra Leone	1 800	1 800 000	450 000	450 000	-
20. Soudan	2	2 000	500	500	-
21. Togo	17 346	17 346 000	4 336 500	4 336 500	-
22. Kenya	52 296	52 296 000	16 493 786	13 074 348	3 419 438
23. Burkina Faso	2 694	2 694 000	673 500	673 500	-
24. BCEAO (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest)	4 500	4 500 000	4 500 000	4 500 000	-
25. BAM (Bank al maghrib)	18 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	-
26. Tunisie	9 000	9 000 000	4 505 626	2 026 479	2 479 147
27. République Démocratique du Congo	1 800	1 800 000	900 000	-	900 000
28. Guinée (Conakry)	4 500	4 500 000	1 125 000	-	1 125 000
TOTAL	733 688	733 688 000	210 893 905	200 768 951	10 124 954

C.10. Produits financiers

Les produits financiers sont liés :

- Aux revenus des placements pour un total de 3 387 167 USD desquels sont déduits la quote-part revenant à Africa50 - DP au prorata de ses disponibilités pour 225 945 US.
- A d'autres produits (gains de changes, ...) pour un montant de 15 315 USD.

C.11. Dépenses administratives

Le total des dépenses administratives d'Africa50 - FP s'élève à 6 264 807 USD déduction faite de la quote-part de charges communes refacturées à Africa50 - DP (20% des charges communes) pour un montant 1 567 375 USD.

C.12. Dépenses sur projets

Les dépenses sur projets correspondent aux sommes engagées (consultants, missions, spécialistes...) au cours de l'exercice pour la recherche et l'étude de projet d'investissement qu'il s'agisse de prise de participation ou de financement direct.

Les dépenses sur projets au titre de l'exercice 2017 se ventilent de la manière suivante :

	2017	2016	Variation
Dépenses sur projets en cours	412 066	39 995	372 071
Dépenses sur projets abandonnés	-	-	-
TOTAL	412 066	39 995	372 071

C.13. Effectifs

Africa50 - DP et Africa50 - FP comptent un effectif de six salariés à fin décembre 2017

C.14. Gestion des risques

Sur l'exercice 2017, la société a continué à placer ses liquidités principalement sur des comptes à terme auprès de banques commerciales au Maroc ou en Afrique.

Dans le cadre de ses opérations quotidiennes, la société peut être exposée à un certain nombre de risques.

• Risque de change

Le risque de change est le risque de fluctuation de la valeur d'un instrument en devises autre que l'USD dû à la variation du taux de change. Afin de limiter ce risque la société dispose de comptes principalement en USD, à l'exception d'un compte en euros et d'un compte en MAD, uniquement utilisés pour les dépenses courantes du fonds.

• Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les valeurs futures des instruments financiers fluctuent avec les changements des taux d'intérêts du marché. Le portefeuille de placements actuel est exclusivement constitué de comptes à terme et seuls les revenus futurs pourraient être impactés par l'évolution des taux.

• Risque de contrepartie

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie d'un instrument financier ne soit pas en mesure de remplir ses obligations causant à la société des pertes financières. La société a diversifié le portefeuille de ses contreparties afin de limiter ce risque.

Analyse de sensibilité aux devises

Au 31 Décembre 2017, une hausse/baisse de l'euro et du Dirham Marocain vis-à-vis du dollar de 10% aurait eu un impact de 20 646 USD.

Taux de change à la clôture

Le tableau ci-après présente les taux de change appliqués aux opérations:

Taux de change au 31/12/17

MAD	0,10650
EUR	1,19786
GBP	1,34912

IMPORTANT

La présentation (la "présentation") ne constitue pas une offre de vente, ni une sollicitation d'une quelconque offre de prise de participation dans un véhicule d'investissement, ni une offre de services. Les faits et les opinions exprimés ici n'ont fait l'objet d'aucune vérification indépendante et aucune garantie, explicite ou implicite, n'a été faite quant à la justesse, l'exhaustivité, l'exactitude ou l'impartialité des informations contenues dans cette présentation. Certaines informations (y compris les informations économiques et commerciales) fournies dans le cadre de cette présentation ont été obtenues à partir de sources publiées et élaborées par d'autres parties. Bien que ces sources soient considérées comme fiables, Africa50 n'assume aucune responsabilité quant à ces informations ou à l'obligation de mettre à jour les informations contenues dans cette présentation. Aucune responsabilité, directe ou indirecte, expresse ou implicite, contractuelle, statutaire ou autre, ne sera acceptée par Africa50 ou ses partenaires, membres, actionnaires, dirigeants, employés ou agents pour le contenu ou l'exactitude de cette présentation ou des erreurs éventuelles ou toute omission à cet égard ou toute autre information écrite ou orale mise à la disposition de toute partie ou de ses conseillers et toute responsabilité de ce type est expressément exclue dans toute la mesure permise par la loi. Les déclarations contenues dans cette présentation sont basées sur les attentes, estimations, projections, opinions et convictions actuelles d'Africa50. De tels énoncés impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, et il ne faudrait pas s'y fier indûment. De plus, la présentation contient des attentes, des estimations, des cibles ou d'autres énoncés prospectifs. Certaines informations contenues dans cette présentation constituent des "déclarations prospectives". En raison de divers risques et incertitudes, les investissements, les événements ou les résultats réels ou la performance réelle des projets peuvent différer matériellement de ceux reflétés ou envisagés dans cette présentation et dans ces déclarations prospectives. Chaque destinataire est responsable du respect des lois applicables à sa juridiction.

AFRICA⁵⁰

Allée des Abricotiers,
Quartier Hippodrome
Casablanca 20000
Royaume du Maroc

info@africa50.com

